

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2021 DE SARTHE NUMERIQUE



Avec la participation financière de :



et les Communautés de communes membres de Sarthe Numérique

I.	PRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE SARTHE NUMÉRIQUE	- 3 -
1.	20 ans d'action au service des territoires	- 3 -
2.	Les membres du Syndicat mixte	- 8 -
3.	Les élus du Syndicat mixte	- 8 -
4.	Activité du Comité syndical de Sarthe Numérique	- 9 -
II.	2021 : UN ENGAGEMENT QUI SE CONCRÉTISE AU QUOTIDIEN	- 10 -
III.	MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS PRÉVUES À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	- 15 -
IV.	LA COMMERCIALISATION EN 2021	- 21 -
1.	Tableau de bord	- 21 -
2.	Le marché Grand public	- 21 -
3.	Le marché Entreprise	- 23 -
4.	La Sarthe dans l'observatoire indépendant de l'ARCEP	- 25 -
V.	VOLET TECHNIQUE	- 27 -
VI.	VOLET FINANCIER	- 29 -
1.	Finances du Syndicat mixte	- 29 -
2.	Patrimoine de Sarthe Numérique	- 35 -
3.	Concession Sartel THD : principaux éléments financiers	- 36 -
VII.	LES RESSOURCES DE SARTHE NUMÉRIQUE	- 37 -
VIII.	ANNEXES	- 39 -
1.	<i>Communautés de communes et communes adhérentes au 31 décembre 2021</i>	- 40 -
2.	<i>Décisions 2021 du Comité syndical de Sarthe Numérique</i>	- 41 -
3.	<i>Tableau de bord</i>	- 44 -
4.	<i>Organigramme de Sarthe Numérique</i>	- 45 -

I. PRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE SARTHE NUMÉRIQUE

1. 20 ans d'action au service des territoires

▪ Une réflexion partenariale

En 2002 et 2003, le Département de la Sarthe mène une étude détaillée, sur l'aménagement numérique du territoire et sur les enjeux à relever, pour favoriser la transition numérique et économique du territoire au service de l'ensemble des collectivités territoriales, des administrations, des acteurs économiques et de la population. L'ensemble des partenaires du Département sont associés à cette démarche prospective innovante. Une étude spécifique aux enjeux de la Communauté Urbaine Le Mans Métropole a également été financée par le Département pour compléter sa vision stratégique et définir de manière partenariale les solutions à mettre en œuvre pour répondre aux défis mis en évidence.

Monsieur Dominique LE MÈNER et monsieur Louis-Jean DE NICOLAÏ sont désignés par l'assemblée pour mener cette réflexion. Sur la base des constats réalisés, le Département décide de prendre en main l'avenir de son territoire en se mobilisant pour faire du numérique une dimension à part entière de l'effort structurant d'aménagement du territoire relevant de sa responsabilité.

En 2004, les dispositifs réglementaires et législatifs évoluent au niveau national, après de très longues hésitations, pour permettre l'intervention des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de réseaux de communications électroniques activés.

Fin 2003, le Département de la Sarthe, anticipant ces évolutions réglementaires, engage une consultation des gestionnaires d'infrastructures, pour définir les conditions de développement des réseaux, indispensables au développement harmonieux des activités sur le territoire. Bien qu'engageant cette démarche sous sa seule responsabilité, le Département poursuit sa démarche partenariale initiée lors des études.

▪ Le Département s'engage

Le 21 juin 2004, l'article L. 1425-1 est introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) et le Département peut donc finaliser la première convention de Délégation de Service Public (ci-après DSP) avec l'entreprise Sartel, signée le 18 novembre 2004 à l'Abbaye Royale de l'Épau. La signature de cette convention fait du Département de la Sarthe l'acteur de référence sur le numérique pour l'ensemble du territoire, organisant la solidarité entre les territoires les plus attractifs et ceux qui courent le risque d'être marginalisés. La Sarthe devient également l'un des premiers départements de France à prendre en main son destin numérique.

Pour porter cette première convention de DSP et pour que la volonté de travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs soit tangible, le Département crée le Syndicat mixte Sarthe Numérique, immédiatement après la signature de la convention de DSP.

L'engagement du Département au profit de l'ensemble des territoires sarthois permet :

- De maîtriser la disponibilité des réseaux structurants de fibre optique au profit des acteurs économiques et des administrations ;
- De maîtriser la disponibilité des solutions de connexion par l'ADSL sur l'ensemble du territoire ;
- De proposer des solutions de qualité professionnelle aux acteurs économiques ;
- De proposer des solutions alternatives, là où les solutions de connexion par l'ADSL s'avèrent insuffisantes ;
- De se doter d'une boucle métropolitaine pour Le Mans Métropole.

▪ ***Création de Sarthe Numérique***

Le Département confie à Sarthe Numérique le suivi du respect des engagements pris dans le cadre de la convention de DSP, en portant une attention toute particulière au développement d'un environnement favorable à l'essor des activités économiques par les partenaires privés, tout en faisant valoir les prérogatives de la puissance publique, chaque fois que nécessaire. Cet équilibre, entre respect des initiatives privées et prise en compte des attentes de tous les territoires, permet le développement de très belles entreprises sarthoises :

- L'entreprise locale Sartel en charge du financement, de la construction et de l'exploitation des infrastructures ;
- Des opérateurs de télécommunications utilisant le réseau fibre optique et développant leur activité sur tout le territoire national depuis la Sarthe, où ils ont leur siège social ;
- Des entreprises qui peuvent développer leur activité à partir du numérique et celles qui s'implantent.

▪ ***La Sarthe au cœur de l'innovation***

Le Département de la Sarthe a toujours souhaité que l'innovation soit au cœur de l'activité du Syndicat mixte Sarthe Numérique, notamment dans ses échanges avec le délégataire de service public Sartel. On peut citer quelques réalisations, fruits des réflexions croisées des entreprises privées et des territoires au sein des instances du Syndicat :

- Le lancement d'une offre attractive pour les entreprises "I love la fibre" ;
- La création d'une offre spécifique à destination des collectivités territoriales, sous forme de droit irrévocable d'usage (ci-après DIU), permettant de réduire les charges de fonctionnement liées au numérique, par des engagements de long terme, tout en améliorant le service ;
- La Sarthe figure parmi l'un des premiers départements à avoir réalisé le raccordement de l'ensemble des collèges publics par la mobilisation des DIU ;
- Le raccordement de l'ensemble des lycées publics sarthois par la Région des Pays de la Loire, sur le même modèle économique que celui mis en œuvre pour les collèges publics.

▪ ***La Sarthe répond aux nouveaux risques de fracture numérique***

En 2011, alors que l'État lance un Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII) pour le déploiement par les opérateurs privés d'un nouveau réseau fibre optique jusqu'à l'utilisateur final, le Département refuse qu'une partie des territoires sarthois soit délaissée. Il décide donc de confier à son syndicat mixte Sarthe Numérique l'élaboration du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Sarthe (ci-après SDTAN) en partenariat avec l'ensemble des acteurs, avec comme objectif de définir une solution permettant d'éviter une nouvelle fracture numérique entre les territoires.

La mise en œuvre de cette nouvelle politique, souhaitée par le Département, est facilitée par la disponibilité des infrastructures construites dans le cadre de la première convention de DSP à partir de 2004. Cet engagement confirme ainsi la justesse des choix faits 10 ans auparavant et la nécessité de se mobiliser sur une politique de long terme, pour réussir la transition des territoires, parfois difficile à valoriser mais répondant de manière efficace aux enjeux.

Depuis 2015, en application du SDTAN, Sarthe Numérique déploie le réseau fibre optique jusqu'à l'utilisateur final sur tous les territoires délaissés par les opérateurs. Pour ce faire, le Syndicat mixte fédère l'ensemble des Communautés de communes. Le Département a fixé un objectif pour Sarthe Numérique : la desserte prioritaire des territoires ruraux ne bénéficiant pas d'un niveau de service en ADSL satisfaisant. Pour répondre à cet objectif, Sarthe Numérique a défini les missions suivantes dans le cadre du projet initial.

▪ ***Une solution originale au profit des territoires ruraux***

- La création du réseau structurant permettant d'assurer la desserte prioritaire de tous les territoires :
 - 60 nœuds de raccordement optique (NRO) ;
 - 202 points de mutualisation (PM) ;
 - Le réseau de transport entre ces éléments stratégiques du réseau fibre ;
 - Le complément du réseau de collecte construit dans le cadre de la première DSP.
- La création du réseau de desserte pour 40 % de la population ne disposant pas d'un service en ADSL de qualité.

Tout en finançant avec ses partenaires (le Département, les Communautés de communes, la Région, l'État et les fonds structurels européens) les investissements qui permettront de limiter la fracture numérique sur les territoires, Sarthe Numérique est resté attentif à l'évolution du contexte national. Dès 2017, le syndicat se saisit des nouvelles appétences exprimées par les opérateurs d'infrastructures pour participer à la construction, au financement et à l'exploitation des réseaux de desserte en fibre optique jusqu'à l'utilisateur final.

▪ ***Accélération du déploiement et réduction de la mobilisation des financements publics***

Le 18 décembre 2018, sur la base des consultations engagées en 2017, Dominique LE MÈNER, Président du Syndicat mixte Sarthe Numérique, signe une nouvelle convention de DSP avec Sartel THD, prévoyant les dispositions suivantes.

- La reprise en exploitation pour 30 ans de l'ensemble des infrastructures construites par Sarthe Numérique depuis sa création en 2004 ;
- L'engagement à construire, à financer et à exploiter l'ensemble des infrastructures nécessaires pour assurer la desserte en fibre optique de l'ensemble des sarthois délaissés par les opérateurs privés ;
- L'engagement à être un acteur de référence pour la mobilisation des infrastructures au service du développement des usages pour les acteurs économiques et pour l'ensemble de la population.

La nouvelle convention de DSP permet au Département :

- De s'engager pour une couverture intégrale des territoires au plus tard le 31 décembre 2022 ;
- De réduire de 70 % la participation publique nécessaire à la réalisation de cette couverture intégrale des territoires ;
- D'accélérer la mise en œuvre de solutions pour permettre aux habitations les plus isolées de bénéficier d'un service de fibre optique ;
- De garantir à l'ensemble des territoires une prise en compte de leurs besoins numériques pour les 30 prochaines années.

▪ ***Un impact toujours plus important pour les sarthois***

Les services rendus par Sarthe Numérique sur le territoire sont en constante augmentation. Alors que fin 2008, 15 000 usagers mobilisent les solutions proposées par Sarthe Numérique, fin 2021 ils sont plus de 70 000 usagers à mobiliser ces solutions et les projections liées à la mise en œuvre de la convention de DSP prévoient à terme que plus de 190 000 usagers utiliseront les solutions déployées par Sarthe Numérique.

▪ ***Une histoire de femmes et d'hommes***

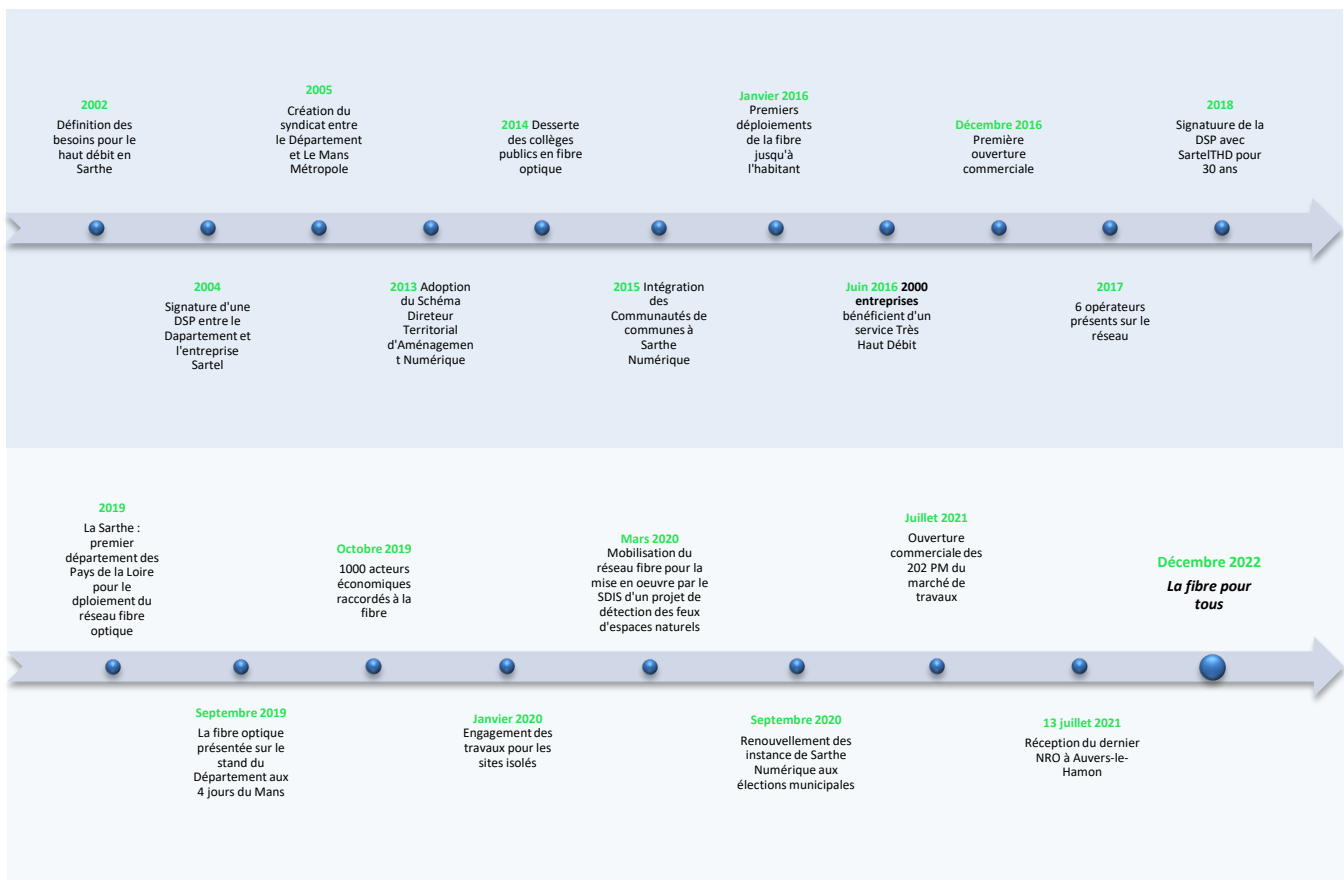
Au-delà des chiffres, le numérique c'est également des équipes mobilisées depuis le début des années 2000 :

- Au sein du Conseil départemental et des services ;
- Au sein du Comité syndical de Sarthe Numérique pour fixer les orientations, élaborer les solutions techniques et économiques, les mettre en œuvre ;
- Au sein des Assistances à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), qui participent au quotidien aux missions de Sarthe Numérique ;
- Au sein de Sartel THD, le délégataire de service public ;
- Au sein des entreprises intervenant sur le projet.

Depuis sa création, Sarthe Numérique porte toujours une attention particulière à l'opportunité que représente le déploiement du numérique, pour favoriser la formation et l'insertion des jeunes et des publics en difficulté. Lors de la mise en place du marché de travaux, en 2015, et pendant le déploiement du réseau fibre optique, dans le cadre de la convention de DSP, Sarthe Numérique demande à ses prestataires de s'engager sur :

- 9 000 heures de formation ;
- 54 000 heures d'insertion.

Le contrôle des engagements pris par les prestataires est assuré par Sarthe Numérique, en mobilisant l'expertise des équipes du Département, spécialistes de la formation et de l'insertion.



▪ **Forme juridique**

Le Syndicat mixte Sarthe Numérique exerce la compétence facultative pour l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques sur le territoire pour le compte de ses membres, comme prévu au paragraphe I de l'article L. 1425-1 du CGCT. La compétence des membres est transférée au moment de leur adhésion. Les Communautés de communes souhaitant adhérer au Syndicat doivent donc au préalable s'être vu transférer la compétence de ses communes-membres, comme stipulé à l'article L. 1425-1 du CGCT.

Le Syndicat mixte exerce également la compétence L. 1425-2 du CGCT transférée par le Département, qui permet l'élaboration des SDTAN à l'initiative des collectivités territoriales.

2. Les membres du Syndicat mixte

Sarthe Numérique est un établissement public créé officiellement par arrêté préfectoral le 7 mars 2005, il est alors composé du **Département de la Sarthe** et de la **Communauté Urbaine Le Mans Métropole**, ses deux membres fondateurs.

Au 31 décembre 2021, **15 Communautés de communes** et 2 communes sont adhérentes du Syndicat mixte [*cf. annexe 1 - Adhésion des membres*] :

- La Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles ;
- La Communauté de communes Sud Sarthe ;
- La Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé ;
- La Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé ;
- La Communauté de communes Loué-Brûlon-Noyen ;
- La Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille ;
- La Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise ;
- La Communauté de communes Le Gesnois Bilurien ;
- La Communauté de communes du Pays Fléchois ;
- La Communauté de communes Maine Saosnois ;
- La Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe ;
- La Communauté de communes du Pays Sabolien ;
- La Communauté de communes du Sud-Est Manceau ;
- La Communauté de communes du Val de Sarthe ;
- La Communauté de communes Orée de Bercé-Bélinois ;
- La commune de Villeneuve-en-Perseigne ;
- La commune de Chenay.

La Région des Pays de la Loire a la qualité de membre associé du Syndicat mixte avec voix consultative, par arrêté préfectoral du 7 juin 2016.

3. Les élus du Syndicat mixte

À la suite des élections départementales organisées les 20 et 27 juin 2021 et de la réunion d'installation du Comité syndical du 15 septembre 2021, le Comité est composé au 31 décembre 2021 de 53 membres titulaires et autant de suppléants :

- 5 délégués représentent le Conseil départemental de la Sarthe ;
- 3 délégués représentent la Communauté Urbaine Le Mans Métropole ;
- 43 délégués représentent les EPCI et communes ;
- 2 délégués représentent la Région des Pays de la Loire (avec voix consultatives).

▪ ***Le Président du Syndicat mixte***

- Monsieur Dominique LE MÈNER.

▪ ***Les Vice-présidents du Syndicat mixte***

- Madame Martine CRNKOVIC, 1^{ère} Vice-présidente de Sarthe Numérique issue des délégués du Département ;
- Monsieur Yvan GOULETTE, 2^e Vice-Président de Sarthe Numérique issu des délégués de Le Mans Métropole ;
- Monsieur David CHOLLET, 3^e Vice-président de Sarthe Numérique issu des délégués des Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

▪ ***Les membres du Bureau***

- Monsieur Dominique LE MÈNER, le Président (membre de droit) ;
- Madame Martine CRNKOVIC, la 1^{ère} Vice-présidente (membre de droit) ;
- Monsieur Yvan GOULETTE, le 2^e Vice-président, (membre de droit) ;
- Monsieur David CHOLLET, le 3^e Vice-président, (membre de droit) ;
- Monsieur Joël MÉTENIER, délégué issu du Département ;
- Monsieur Jean-Louis CLÉMENT, délégué issu des Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

4. Activité du Comité syndical de Sarthe Numérique

Le Comité syndical règle par ses délibérations les affaires du Syndicat mixte.

En 2021, le Comité syndical de Sarthe Numérique prend 45 délibérations lors de 5 comités :

- Séance du 22 mars 2021 ;
- Séance du 03 juin 2021 ;
- Séance du 15 septembre 2021 ;
- Séance du 26 novembre 2021 ;
- Séance du 09 décembre 2021.

[Cf. annexe 2 - Décisions 2021 du Comité syndical de Sarthe Numérique]

II. 2021 : UN ENGAGEMENT QUI SE CONCRÉTISE AU QUOTIDIEN

▪ La pertinence du modèle à l'épreuve du quotidien

La mise à disposition de services numériques performants aux acteurs économiques et à l'ensemble de la population est un enjeu prioritaire pour les territoires que le Département de la Sarthe a su identifier dès le début des années 2000.

La crise sanitaire et la période de confinement du printemps 2020 confirment la pertinence des choix faits. La Sarthe est un territoire résilient en matière de services numériques à la population, du fait de la mobilisation des infrastructures structurantes construites depuis 2005 pour apporter la fibre optique à l'utilisateur final en zone rurale, dans les secteurs où l'ADSL était déficient.

Le modèle de déploiement proposé d'un réseau dans les zones les plus fragiles a été initié par le Département, rejoint par les EPCI.

Au 31 décembre 2021, 141 327 prises sont déployées avec des résultats de commercialisation supérieurs aux prévisions.

Par ces résultats concrets, la Sarthe dément les scénarios proposés par ceux qui veulent nous convaincre d'adopter en zone rurale une solution différente des réseaux fibre optique déployés dans les grandes agglomérations.

La négociation et la contractualisation de la DSP, en décembre 2018, sont facilitées par l'engagement de longue date du Département et des EPCI au service des territoires.

Le choix d'une construction et d'une exploitation du réseau au plus près du territoire par des entreprises implantées en Sarthe, est déterminant pour tenir nos objectifs.

▪ 2021 au quotidien

Les épisodes de canicule de l'été 2020 étaient une période également éprouvante pour les équipes en charge d'assurer la continuité des services numériques. La tête de réseau de Sartel THD, implantée depuis 2005 sur un site de la gare Sud au Mans, était très fortement sollicitée, puisque pendant quelques heures la température des locaux techniques a été légèrement supérieure aux normes, sans que cet événement n'ait d'incidence majeure, sur l'ensemble des clients hébergés dans ses locaux et pour les 2 500 acteurs économiques et les 40 000 foyers sarthois qui utilisent le réseau au quotidien. À la suite de cet événement, Sarthe Numérique sollicitait Sartel THD pour l'organisation d'un audit complet. Les recommandations de cet audit sont mises en œuvre au cours de l'année 2021 pour pouvoir faire face aux difficultés de ce type.

Sarthe Numérique est partenaire de la rencontre CONNECT organisée au MMArena au Mans par l'Agence de développement économique des Pays de la Loire le mardi 12 octobre 2021.

Ce temps d'échange avec les élus est consacré à une réflexion sous forme d'ateliers, sur la mobilisation des outils numériques pour optimiser les réponses apportées par les communes et par l'ensemble des collectivités locales aux attentes de la population.

Cette sensibilisation aux nouveaux usages sera poursuivie en 2022 par les équipes de Sarthe Numérique, dans le cadre de la feuille de route en cours d'élaboration par le Département.

Sarthe Numérique est régulièrement présent à cette manifestation annuelle qui permet de mettre en valeur l'action du Département, pour soutenir les acteurs économiques dans la transition numérique de leurs activités.

- ***La communication reste une priorité***

L'information disponible sur le site lafibrearrivechezvous.fr est actualisée en 2021 pour permettre à tous les sarthois d'être informés sur le déploiement du réseau et de tester leur éligibilité. Ce site est un outil d'information et de communication apprécié des élus et des sarthois.

En 2021, la crise sanitaire ne permet pas aux équipes de Sarthe Numérique de poursuivre la démarche d'information de la population sous forme de réunions publiques

Cette situation particulière renforce les besoins d'informations directes de la population et en l'absence de réunions publiques, les demandes d'informations sont bien souvent reportées sur les élus de terrain, sur les services en charge de l'accueil dans les mairies ou directement sur les secrétaires de mairie pour les communes de taille plus modeste.

En 2021, Sarthe Numérique poursuit donc l'organisation de réunions d'information à destination des personnels en charge de l'accueil dans les mairies et des élus, en partenariat avec le Centre de gestion de la Sarthe et avec l'Association des Maires, Adjoints et Présidents d'intercommunalité de la Sarthe (AD 72). L'objectif est de donner aux participants à ces réunions les bases permettant de répondre aux demandes d'informations des citoyens.

- En 2021, 155 communes ont bénéficié d'une formation à distance pour les personnels en charge de l'accueil du public et pour les élus, sur une durée d'une heure et demie, afin de disposer d'un maximum d'informations, pour pouvoir répondre aux premières attentes de la population, qui se tourne souvent vers la mairie. 274 agents ont été formés dans ce cadre, lors de 31 sessions.

La réunion d'information se déroule en visioconférence sur une durée d'une heure et demie. Le respect de ce format permet de mobiliser, sur ce temps de formation, les acteurs travaillant au plus près du terrain et qui ne disposent pas toujours de créneaux dans leur emploi du temps pour aborder des sujets spécifiques.

Au cours de ces échanges les points suivants sont abordés.

- Le déploiement du réseau :
 - Les études ;
 - L'élagage ;
 - La mobilisation des infrastructures existantes.

- Le raccordement au réseau :
 - Le site d'éligibilité ;
 - La base adresse ;
 - Le rôle des opérateurs.

- Les bons réflexes en cas de panne :
 - L'opérateur choisi par le client final, seul interlocuteur du client ;
 - La remontée d'information en cas de dégradation constatée sur le réseau.

L'objectif de la réunion est d'abord de répondre aux interrogations des participants. Sarthe Numérique fait donc le choix de multiplier ce type de réunion, tout en limitant le nombre de participants. Cette organisation permet également aux acteurs du terrain d'identifier les interlocuteurs de Sarthe Numérique pouvant éventuellement être sollicités pour régler des problèmes plus complexes.

▪ ***Des opérateurs commerciaux qui ne jouent pas encore pleinement leur rôle***

En 2021, les quatre opérateurs commerciaux d'envergure nationale (ci-après les OCEN) sont présents sur le réseau. On peut cependant regretter que les ouvertures de services sur l'ensemble du réseau par ces fournisseurs d'accès à Internet d'envergure nationale ne soient pas plus rapides. Il leur appartient de déployer leurs propres infrastructures d'activation, puisqu'ils font le choix de ne pas utiliser le service d'activation proposé par Sarthe Numérique et Sartel THD.

À l'inverse, Sarthe Numérique constate avec satisfaction que neuf opérateurs de proximité sont présents dès l'ouverture commerciale d'une nouvelle poche, pour la desserte de leurs clients. Le service rendu par ces opérateurs de proximité ne pose pas de difficultés en 2021 et les offres commerciales correspondantes sont tout à fait comparables avec les pratiques du marché et peuvent être consultées sur le site lafibrearrivechezvous.fr.

En 2021, les difficultés rencontrées par certains usagers lors de la réalisation des raccordements aux réseaux fibre optique restent une préoccupation et un obstacle à la bonne appréciation du projet par la population.

Les OCEN réalisent eux-mêmes les raccordements entre le réseau de Sarthe Numérique et le domicile de leurs clients. La réalisation de ces travaux nécessite une intervention des sous-traitants des opérateurs dans les infrastructures de Sarthe Numérique exploitées par Sartel THD et en particulier dans les armoires de rue. L'absence de maîtrise des sous-traitants par les opérateurs entraîne des dégradations inacceptables sur le réseau. Une vigilance particulière est mise en place sur ce sujet mais la réglementation interdit d'interférer dans la relation client/opérateur.

Les élus de terrain sont régulièrement sollicités pour des dossiers non finalisés par les opérateurs commerciaux et Sarthe Numérique constate trop souvent que les prestataires des opérateurs ne réalisent pas les raccordements dès lors qu'une difficulté, même mineure, se présente. Cette situation pourrait être sans impact pour les demandeurs, si les opérateurs commerciaux faisaient remonter à l'exploitant du réseau Sartel THD la non-réalisation du raccordement, en application de la réglementation. Malheureusement, compte tenu de la dynamique de la demande, les opérateurs commerciaux se contentent de réaliser les raccordements ne posant pas de difficultés et laissent sans information leurs clients parfois pendant plusieurs mois. Pour faire avancer leur dossier, les particuliers et même les acteurs économiques se retrouvent donc contraints de solliciter Sarthe Numérique par l'intermédiaire des élus.

Bon nombre de problèmes peuvent être réglés par un simple changement d'opérateur et la vision nouvelle d'un prestataire intervenant sur le terrain. En cas de blocage plus sérieux, Sarthe Numérique et Sartel THD ne sont autorisés à intervenir qu'après le signalement d'un blocage par un opérateur commercial, cette situation est parfois difficile à comprendre pour le particulier.

Compte tenu du dispositif mis en œuvre par la réglementation, Sarthe Numérique et Sartel THD ne sont pas en mesure de quantifier le nombre réel de difficultés rencontrées par les demandeurs.

- ***Sarthe Numérique et Sartel THD aux avant-postes en cas de difficulté***

Quelles que soient les difficultés rencontrées, le respect par les opérateurs commerciaux de leurs obligations réglementaires est un enjeu essentiel pour les prochaines années, afin de faciliter une perception positive de la qualité des services par l'ensemble de la population.

La qualité du service est la combinaison des efforts faits par le gestionnaire d'infrastructure, pour mettre à disposition des opérateurs commerciaux une infrastructure de

qualité, et des efforts faits par les opérateurs commerciaux, pour traiter rapidement les attentes de leurs clients. Avec sa maison-mère Axione, le gestionnaire d'infrastructure Sartel THD a développé un système d'information fiable permettant de tracer les demandes des opérateurs et la réalisation des interventions. Et même si des progrès peuvent être accomplis sur certains sujets, la prestation du gestionnaire d'infrastructure est satisfaisante en 2021.

Les témoignages, reçus de clients subissant des interruptions de service ou ne pouvant être raccordés dans un délai acceptable par leurs opérateurs, montrent qu'il existe des marges d'amélioration importantes pour les services rendus. Sarthe Numérique note en particulier des délais extrêmement longs entre le constat d'un problème sur le réseau par les opérateurs commerciaux et son signalement au gestionnaire d'infrastructures. Cette situation est parfois aggravée par les opérateurs ayant peu l'habitude de déployer des services sur des infrastructures dont ils ne sont pas propriétaires et gestionnaires.

▪ *Poursuite du déploiement*

En 2021, conformément aux engagements pris, Sarthe Numérique et Sartel THD continuent les démarches pour permettre le raccordement à la demande des sites isolés dont la desserte en fibre optique n'est pas réalisée dans le cadre du déploiement initial, compte tenu des budgets mobilisés par Sarthe Numérique. Le délai prévu de six mois n'est pas toujours respecté mais l'industrialisation du processus est en cours.

Durant toute l'année 2021, le déploiement du réseau se poursuit essentiellement sous la maîtrise d'ouvrage de Sartel THD.

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage de Sarthe Numérique sont réceptionnés en juillet 2021 pour les 202 PM et les 60 NRO.

La Sarthe bénéficie pleinement de la performance de l'outil industriel, mis en place par Axione, pour répondre aux obligations contractuelles, dans le cadre du marché de travaux puis dans le cadre de la DSP. Et l'on peut mesurer l'avance prise par le Département de la Sarthe sur les autres territoires de la Région en consultant les données et la carte de l'Observatoire du numérique de l'ARCEP.

Le raccordement des entreprises au réseau fibre optique, pour faciliter la transition numérique de leur activité, est poursuivie tout au long de l'année 2021. Par cette action essentielle, Sarthe Numérique soutient le développement économique des territoires. Plus de 2 400 entreprises sont raccordées au réseau Sartel THD fin 2021. Ce chiffre est extrêmement important et montre tout l'intérêt du projet sarthois pour les entreprises.

III. MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS PRÉVUES À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Durant toute l'année 2021 et en fonction des évolutions de la crise sanitaire, Sarthe Numérique maintient le rythme du déploiement du réseau fibre optique et la mise à disposition de l'infrastructure auprès de l'ensemble des opérateurs commerciaux, en adaptant son organisation pour permettre l'offre de services innovants à l'ensemble de la population sarthoise et aux acteurs économiques.

L'Observatoire sur le déploiement du Très Haut Débit en France publié par l'Arcep pour le quatrième trimestre 2021 confirme que le département de la Sarthe a le taux de couverture le plus important des cinq départements des Pays de la Loire.

Ce résultat est obtenu par la mobilisation dès le début de la crise sanitaire en mars 2020 de Sarthe Numérique et de l'ensemble de ses prestataires, en privilégiant une organisation permettant la reprise des travaux dès que possible. Sarthe Numérique et l'ensemble de ses prestataires ont donc organisé dans des délais relativement acceptables, par rapport aux prévisions initiales, les réceptions de travaux et les ouvertures commerciales. L'organisation de ces actions de terrain permet de consolider la mise à disposition de nouveaux services aux sarthois.

Le retard accumulé en 2020 pour la constitution des dossiers de fin de travaux et la fourniture de l'ensemble des documents nécessaires pour considérer la réalisation complète des prestations n'est cependant pas rattrapé en 2021.

Les marchés qui nous lient aux prestataires prévoient que ces dossiers de fin de travaux soient remis avant un paiement à 100 % des prestations, compte tenu des dispositions prises, cela a entraîné un retard en 2020 dans la facturation, même si les ouvertures commerciales ont été réalisées. La constitution de ces dossiers de fin de travaux est donc un enjeu en cours de traitement en 2022, pour permettre de solder les dépenses liées aux investissements réalisés, dans le cadre du marché de travaux notifié à l'entreprise en décembre 2015. La constitution de ces dossiers de fin de travaux nécessite également une mobilisation des équipes des entreprises gestionnaires d'infrastructures (Orange, Enedis...), pour fournir les constats d'occupation de leurs infrastructures. La crise sanitaire impacte également fortement l'organisation de ces gestionnaires d'infrastructures, qui ne font pas de la fourniture des dossiers de fin de travaux une priorité.

Cette situation ne remet pas en cause l'échéance de fin 2022, qui sera marquée par l'ouverture de la commercialisation des 476 PM à partir des 66 NRO et qui permettent d'assurer la couverture intégrale en réseau fibre optique des territoires délaissés par les opérateurs, suite à l'AMII lancé par l'État en 2011.

L'objectif ambitieux fixé par le Département à Sarthe Numérique et au délégataire de service public Sartel THD sera tenu.

Sarthe Numérique a notifié le 07 juillet 2020 à Sartel THD l'affermissement de la Mission n° 3A, qui vient finaliser les engagements d'une desserte intégrale du territoire. Dans ce cadre, Sartel THD s'engage à assurer la poursuite et l'achèvement du déploiement du Réseau FttH sur le périmètre d'intervention publique. Cette Mission n° 3A est décrite à l'article 16.1 de la convention, il s'agit donc d'un engagement du délégataire de couvrir intégralement le territoire, sous réserve du versement par Sarthe Numérique d'une subvention d'un montant maximum de vingt-six millions d'euros (26 000 000 €), conformément à l'article 29 de la Convention.

En 2020, une subvention de 1 300 000 € a été versée par Sarthe Numérique à Sartel THD.

En 2021, la subvention versée par Sarthe Numérique à Sartel THD s'élève à 4 706 896,55 €.

Dans ce cadre, en amont de la signature de la convention, les services de Sarthe Numérique ont échangé avec les services de la Mission Très Haut Débit afin de mobiliser les subventions du Fonds pour la Société Numérique (ci-après FSN) et de financer cette mission.

Un nouveau cahier des charges ayant été publié pour l'attribution des aides du FSN le 20 février 2020, les services de Sarthe Numérique accompagnés de leurs assistants à maîtrise d'ouvrage ont rencontré les services de la Mission Très Haut Débit. La participation publique de l'État est alors arrêtée à un montant maximum de cinq millions-cent-trente-et-un-mille euros (5 131 000 €), comme cela est évoqué dans le rapport n° 12 du comité syndical du 25 juin 2020, relatif au plan de financement.

En 2021, les services de Sarthe Numérique poursuivent les échanges avec les services de l'Agence Nationale de la Cohésion de Territoire (ANCT) et dans ce cadre déposent une demande de financement répondant au cahier des charges de février 2020, pour l'obtention des financements d'État du FSN. À travers un échange de courriers l'État s'engage alors à soutenir le projet sarthois à hauteur de 6 500 000 € dans le cadre du plan de relance par suite de la crise sanitaire.

Après la publication d'un nouveau cahier des charges fin 2020, les services de Sarthe Numérique sollicitent l'ANCT pour déposer une nouvelle demande de financement. A la suite de l'analyse de cette nouvelle demande de financement par le Comité d'expert le 16 juin 2021 et de la validation par le Comité d'engagement par sa délibération du 15 octobre 2021, Sarthe Numérique reçoit effectivement le courrier officiel du Premier Ministre confirmant le financement à hauteur de 6 510 000 € le 3 mars 2022.

Dans l'attente de la finalisation de la convention de financement, la non-perception des aides du FSN accentue les difficultés de trésorerie du Syndicat mixte Sarthe Numérique.

Sarthe Numérique informe régulièrement les services de la Région et les services de l'État au niveau régional de l'évolution de ce dossier. Comme évoqué dans le rapport n° 12 du Comité syndical du 25 juin 2020 précité relatif au plan de financement des infrastructures, la Région contribue également à la mise en œuvre de cette Mission n° 3A. Dans ce cadre, La Région des Pays de la Loire et le Syndicat mixte signent une convention unique globale de financement le 28 janvier 2021, se substituant aux accords de financement partiels mis en place sur les années 2016 à 2019. Cette convention unique permet à Sarthe Numérique de mobiliser une aide régionale d'un montant de 32 millions d'euros répartie sur les différentes phases du projet, dont l'achèvement de la desserte intégrale du territoire par la mise en œuvre de la mission n° 3 par la DSP pour un montant de 4 250 000 €, en application du protocole d'accord signé avec la Région des Pays de la Loire le 13 mai 2015.

- ***Raccordement à la demande***

En 2021, conformément aux engagements pris, Sarthe Numérique et Sartel THD poursuivent les démarches pour permettre le Raccordement À la Demande (ci-après RAD) des sites isolés, dont la desserte en fibre optique n'est pas réalisée dans le cadre du déploiement initial, compte tenu des budgets initialement mobilisés par Sarthe Numérique. Le délai prévu de six mois n'est malheureusement pas respecté en 2021, compte tenu du nombre de demandes enregistrées et également de la pénurie de la mise à disposition de supports par l'opérateur historique, suite à sa décision de ne plus utiliser les poteaux en bois et face à la pénurie mondiale sur la production d'ouvrages métalliques ou composites. Des difficultés ont été rencontrées pour mobiliser des prestataires ayant la capacité de réaliser ces opérations dans des conditions satisfaisantes.

Des efforts de communication auprès des usagers concernés par ces retards sont mis en œuvre en partenariat avec les opérateurs et permettent une assez bonne compréhension de la situation. Le département de la Sarthe est l'un des premiers départements ruraux en France à proposer ces RAD des sites isolés.

L'effort d'industrialisation de ces prestations se poursuit en 2022.

En 2021, 770 RAD sont réalisés dans des sites isolés et 320 sont en cours de traitement.

- ***Faits marquants de l'année en exploitation***

Sartel THD poursuit l'exploitation du réseau d'initiative publique construit depuis 2004 qui dessert les sites stratégiques du Département, les centraux téléphoniques, les NRO et qui permet le raccordement des entreprises sarthoises, conformément aux dispositions prévues dans la convention de DSP.

- La migration du réseau WiMax vers le LTE se poursuit durant le T1 2021 et se clôture fin mars 2021.
- Les études préalablement au démantèlement du réseau de faisceaux hertziens (FH) se poursuivent.
- Le projet de démantèlement du réseau LTE est également initié pour répondre à l'un des engagements de la convention de concession, au fur et à mesure de l'avancement du déploiement FttH sur le territoire.
- Un plan de gestion de crise est initié durant l'année 2021 avec le support d'Axione et partagé avec Sarthe Numérique.
- À la suite d'un audit de la Tête de réseau de Sartel THD, un plan d'action correctif est engagé dès le début du premier trimestre 2021. Dans le cadre du plan d'action curatif sur la tête de réseau Sartel THD mène de nombreuses actions dont un micro-dépoussiérage, la constitution de couloirs chaud et froid, la remise à niveau des condenseurs, la réorganisation des baies FAI, l'achat de groupes de froids mobiles de petites capacités et la mise en place d'un contrat de location avec la société Aggreko pour mobiliser un groupe froid de forte capacité en mode curatif.
- Des études terrain et de premiers projets concrets de traitement de raccordements complexes sont mis en œuvre en collaboration avec Sartel THD, pour répondre à une demande de l'ANCT. Un dossier est constitué par Sarthe Numérique avec le support de Sartel THD pour transmission à l'ANCT de 16 cas ont été identifiés : 4 cas dont les études sont réalisées et 12 cas qui sont finalisés en 2021.
- Sartel THD lance une expérimentation concernant le contrôle d'accès par les sous-traitants en raccordement STOC sur 15 PM sur le Sud du Département.
- Sartel THD lance une campagne d'audit des PM.
- La majorité des serrures NRO sont remplacées avec des canons sécurisés TK6.
- L'ensemble des serrures des PM coloc sont changées par des clés triangle.
- Un programme de réingénierie des NRO est mis en œuvre. Tous les NRO sont upgradés (nouvelles alarmes/swap IBO) et sécurisés (grilles/anti rongeurs).
- Une campagne d'audit de l'ensemble des sites du parc RIP1 et RIP2 est engagée, permettant l'inventaire spare et stock pour finaliser la mise à jour dans l'outil PSS.

- Le contrat IRU avec Arteria prend fin entre Mamers et Champfleury fin août 2021. Dans le même temps, des travaux de migration sont réalisés pour utiliser une portion de réseau en propre comme alternative.
- Les fiches ZIT sont finalisées sur les zones AMII de Le Mans Métropole et de Sablé-sur-Sarthe, ainsi qu'en bordure de la Mayenne. L'identification et la validation des premières fiches est initiée en 2021 avec l'Orne, l'Eure-et-Loir et le Maine-et-Loire.
- Un pilote est lancé sur 13 PM dans le but de tester une solution d'ouverture des PM à distance.

▪ **Évolution contractuelle de la DSP**

Le 5 février 2021, le Président de Sarthe Numérique signe l'avenant n° 2 à la Convention ayant notamment pour objets :

- de préciser les modalités d'approbation des APD ;
- de modifier le calendrier de réalisation des missions n°s 1 et 3A ;
- d'ajuster les engagements du Délégué portant sur la planification des travaux de construction et de mise en service du réseau dans le cadre des missions n°s 1 et 3A ;
- d'en tirer les conséquences contractuelles en termes de sanctions pécuniaires ;
- de prévoir l'intégration d'une prestation d'adduction pour les logements qui en sont dépourvus ;
- de préciser les modalités de mise en œuvre de la nouvelle Tête de Réseau.

Le 29 juin 2021 le Président de Sarthe Numérique signe également l'avenant n° 3 à la Convention de DSP, ayant pour objet de procéder à une modification du catalogue de service et de la grille tarifaire figurant en Annexes 06.3 et 06.4 de la Convention.

L'exercice 2021 est également marqué par la finalisation du projet d'avenant n° 4 dit « Activation » dont l'objet est d'étendre l'offre d'accès activés de haute qualité à l'ensemble du périmètre de la Mission n° 4, l'avenant n° 4 est signé début janvier 2022. Ce projet d'avenant vient encadrer la mise en œuvre de l'évolution des services fournis par Sartel THD dans la Zone conventionnée. Pour cela, il est prévu que Sartel THD dégroupé les NRO des réseaux FttH des opérateurs privés, pour y fournir la même offre de services activés de haute qualité, déjà disponible sur le reste du territoire sarthois déjà couvert par le réseau FttH du Syndicat.

Cet avenant permet au Syndicat de proposer des services d'accès activés de haute qualité comparables, sur l'ensemble de son territoire et sur des réseaux technologiquement identiques, en termes de services et tarifs accessibles à tous. Cela implique que le Syndicat

compense financièrement les surcoûts induits par l'accomplissement de cette mission de service publique par Sartel THD. Cette offre d'accès est déployée en deux temps :

- Un déploiement de cette offre dans le cadre d'une tranche ferme sans subventionnement de Sartel THD sur une partie des NRO lui permettant d'intervenir sur ses seuls fonds propres ;

- Un déploiement complémentaire dans le cadre d'une tranche optionnelle, qui pourra être levée après un bilan de la tranche ferme, en mobilisant une subvention d'équipement constituant une compensation d'obligation de service public d'un montant de 1 620 000 €.

Dans l'avenant n° 2 à la Convention, signé le 5 février 2021 et notifié le 9 février 2021, les Parties ont notamment approuvé le principe de la création d'une nouvelle tête de réseau sur un terrain situé sur la commune de Coulaines et actuellement propriété du Département, qui doit faire l'objet d'une acquisition par Sarthe Numérique.

Le projet comprend la création des locaux, mais également la modification de l'ensemble des infrastructures sur les territoires de Le Mans Métropole, pour permettre le transfert de l'ensemble des activités de la tête réseau actuelle vers le nouvel équipement, ainsi que le déplacement de l'ensemble des matériels actifs permettant de rendre les services à la population.

L'avenant n° 2 pose donc le nouveau cadre permettant à Sarthe Numérique d'atteindre les objectifs définis ci-dessus.

IV. LA COMMERCIALISATION EN 2021

1. *Tableau de bord*

	2018	2019	2020	2021
Nombre de clients ADSL	32 751	31 675	28 989	21 459
Nombre de clients FTTH	3 772	8 176	19 970	52 705
Nombre de clients FTTH raccordés par année	2 928	4 291	11 794	32 735
Nombre de prises ouvertes commercialement ¹	25 587	41 425	61 577	131 442
Nombre de communes impactées significativement par les études	114	36	74	
Nombre de clients WiMax/ LTE	1 570	1 002	636	339
Parc Entreprises et Secteur public	2359	2667	2 546	2 440
Part des opérateurs locaux dans les PDC de l'année (%)	65	57	70	58
Nombre de km de fibres	939	6023	8 326	11 196
Nombre de ZAE raccordées	137	137	137	137

¹ Nombre de prises ajustées sur les années antérieures au regard de l'évolution du projet global FTTH sarthois

² Abonnés WiMax uniquement pour 2019 et 2020

Un tableau de bord détaillé est présenté en *annexe 3* du présent document.

L'impact du déploiement du réseau fibre optique jusqu'à l'utilisateur final est clairement identifiable en 2021 :

- En trois ans, entre 2018 et 2021, le nombre de clients des opérateurs utilisant les infrastructures de Sarthe Numérique exploités par Sartel THD passe de 40 000 à 77 000 ;
- La part des services fibre optique pour les particuliers passe sur la même période de moins de 10 % à près de 69 % ;
- Les services alternatifs à l'ADSL : le WiMax et le satellite ont baissé d'environ 80 %.

Dans quelques années, le nombre de clients des opérateurs utilisant les infrastructures de Sarthe Numérique, exploitées par Sartel THD en Sarthe, sera supérieur aux clients dépendants des infrastructures exploitées par les opérateurs privés.

2. *Le marché Grand public*

Sur le territoire, Sarthe Numérique propose des connexions fibre optique, ADSL, WiMax, satellite. Au total, c'est plus de 70 000 contrats gérés par des opérateurs qui utilisent le réseau départemental.

21 459 lignes ADSL sont activées à fin 2021, pour une prévision qui était de 23 550. On constate une érosion régulière du parc et un transfert des clients vers les offres THD sur fibre optique, au fur et à mesure du développement du réseau fibre. Ce phénomène est constaté à l'échelon national. La décroissance du parc est plus forte que celle constatée en 2020 (- 7 350 abonnés en 2021 versus - 2 686 en 2020).

Le taux de remplissage des DSLAM est surveillé pour identifier les premiers NRA qui pourraient faire l'objet d'une fermeture à moyen terme.

Concernant le WiMax, on dénombre 339 clients au 31 décembre 2021 répartis sur 134 communes sarthoises. Une lente érosion du parc et un transfert des clients sont constatés vers les offres THD sur fibre optique au fur et à mesure du développement du réseau FttH. La période de migration du WiMax vers le LTE accélère le phénomène. Il est prévu de mettre en place le programme progressif de fermeture du service avec les FAI concernés durant l'année 2022 au bénéfice des services FttH

Pour le FttH, 52 705 clients finaux ont souscrit une offre au 31 décembre 2021 contre 54 954 en prévisionnel, cependant le taux de pénétration qui est de 40 % est nettement supérieur au prévisionnel du contrat de 31,6 %, ce qui démontre une bonne performance de commercialisation.

Au 31 décembre 2021, 32 735 nouveaux clients sont raccordés au réseau fibre optique de Sarthe Numérique, avec 314 PM commercialement ouverts ce qui correspond à 131 442 prises ouvertes commercialement au 31 décembre 2021.

Chaque déploiement fait l'objet de campagnes spécifiques de communication menées en concertation par Sarthe Numérique, le constructeur du réseau, Axione Bouygues Energie & Service, l'exploitant du réseau et les collectivités locales au plus près du terrain (communautés de communes et communes), soit sous la forme de campagnes d'affichages, soit par des informations personnalisées.

Chaque ouverture commerciale fait l'objet d'une campagne d'affichage.

Le site lafibrearrivechezvous.fr permet à tous les sarthois d'être informés sur le déploiement du réseau et de tester leur éligibilité. Ce site est un outil d'information et de communication apprécié des élus et des sarthois. Chaque commune desservie à plus de 80 % reçoit un document spécifique, permettant à la population de mieux utiliser l'outil d'éligibilité mis à disposition sur le site lafibrearrivechezvous.fr.

Sartel THD ne rend pas directement du service à l'utilisateur final, il active le réseau à destination des fournisseurs d'accès Internet qui achètent à Sartel THD un service activé sur fibre optique. Les FAI qui utilisent ce service de Sartel THD sont :

- Coriolis,
- K-Net,
- Nordnet,
- Ozone,
- Sarthe fibre (entreprise sarthoise spécialisée auprès des très petites entreprises),
- Telwan,
- Vidéofutur,
- WE ACCESS group.

Les services proposés par ces opérateurs répondent aux attentes des sarthois, puisque le taux de souscriptions est supérieur aux prévisions initiales.

Les quatre OCEN (Orange, Free, Bouygues et SFR) sont également présents sur le réseau au 31 décembre 2021. On peut cependant regretter l'absence de mises à jour régulières de leurs listes d'éligibilité, ce qui est source de nombreuses incompréhensions par la population qui constate sur le site lafibrearrivechezvous.fr qu'ils sont raccordables au réseau fibre optique, mais qui se voit refuser le service par tout ou partie des OCEN.

À l'inverse, Sarthe Numérique constate avec satisfaction que neuf opérateurs de proximité sont présents pour la desserte de leurs clients dès l'ouverture commerciale d'une nouvelle poche. Le service rendu par ces opérateurs de proximité n'a pas posé de difficulté en 2021. Les offres commerciales correspondantes sont tout à fait comparables avec les pratiques du marché et peuvent être consultées sur le site lafibrearrivechezvous.fr.

En 2021, la qualité des raccordements réalisés par les quatre OCEN reste une préoccupation majeure. Les sous-traitants désignés par ces OCEN ne disposent pas d'une formation suffisante et ne sont quasiment pas encadrés par leurs donneurs d'ordres.

Sarthe Numérique a donc exigé de Sartel THD la mise en place d'audits récurrents des équipements construits par la puissance publique, pour que les ouvrages construits soient respectés par les opérateurs et leurs prestataires. En cas de dégradations constatées, les opérateurs sont invités à remettre en état les équipements. Cette action ne permet cependant pas de régler l'ensemble des problèmes constatés. Cette action sera poursuivie en 2022. Elle n'a pas d'impact budgétaire pour Sarthe Numérique, puisque l'entretien du réseau est une compétence exclusive du délégataire de service public Sartel THD, depuis la notification de la convention de DSP, le 9 janvier 2019 pour une durée de 30 ans.

Ainsi, 120 000 sarthois et plus de 22 000 collégiens se connectent chaque jour grâce à l'initiative prise par le Département en 2004.

3. Le marché Entreprise

Sarthe Numérique agit depuis 16 ans pour les acteurs économiques et les administrations.

- 2 440 entreprises ou services administratifs souscrivent une offre pro sur le réseau départemental.
- 1 229 de ces entreprises sont raccordées à la fibre optique.

Dans un souci de toujours mieux répondre aux attentes des entreprises, de nouvelles offres sont disponibles pour renforcer les opportunités, pour les acteurs économiques, de s'approprier les biens de l'économie numérique.

Le réseau construit par Sarthe Numérique n'est, à ce jour, pas utilisé par les opérateurs pour du service professionnel. L'ensemble du dispositif permettant ce service aux professionnels est cependant présent sur le réseau et des premières prospections sont en cours par les opérateurs.

Cette absence de services professionnels sur le réseau fibre optique jusqu'à l'utilisateur final ne surprend pas Sarthe Numérique. En effet, une part non négligeable du service aux professionnels est adressée par le réseau d'initiative publique 1^{ère} génération dont l'efficacité est un atout fort de l'aménagement numérique du territoire sarthois.

Le service rendu par l'entreprise Sarthe Fibre ne peut pas être qualifié de service professionnel car il utilise des liens FttH activés par Sartel THD, mais représente une opportunité intéressante pour les petits commerçants, les artisans et les agriculteurs présents dans chaque poche de mutualisation.

Sur le marché Entreprise, les prises de commandes nettes ont diminué, comparées à 2020, avec une baisse de 258 000 €. Sur l'année 2021, l'intensité concurrentielle de la zone AMII s'est nettement renforcée avec l'arrivée de nouvelles offres. L'évolution du catalogue de service avec son repositionnement tarifaire a permis de conserver une part de conquête correcte sur la zone conventionnée qui représente 41 % du volume des commandes de création en 2021. En revanche, le nombre de résiliations n'a pu être contenu par cette offre sur la zone AMII qui représente 77 % du volume de résiliation de l'année.

48 opérateurs internationaux, nationaux ou locaux ont été actifs sur le marché "entreprise" en 2021 avec au moins une prise de commande de création ou modification.

En 2021, sur 407 prises de commandes, 386 étaient des produits Fibre Entreprise (soit un taux de 95 %), les commandes ADSL et SDSL sont quant à elles majoritairement des résiliations, confirmant ainsi la tendance observée en cohérence avec le déploiement progressif de solutions FttH sur le territoire.

Le chiffre d'affaires généré sur ce marché est de 4 766 000 € (contre 4 907 000 € en 2020). Il est inférieur aux prévisions faites par Sartel THD à N-1 (5 396 000 €).

L'évolution du catalogue de service de SARTEL THD avec l'arrivée d'une nouvelle offre constitue un relai significatif pour gagner des parts de marché sur les entreprises de plus petites tailles et a connu un succès lors de sa présentation aux opérateurs et permet d'adresser l'ensemble du marché. En revanche, les délais d'intégration de ces offres ont été sous-estimés auprès des FAI. De ce fait, cette nouvelle offre n'a pu être à 100 % intégrée chez les opérateurs locaux en 2021.

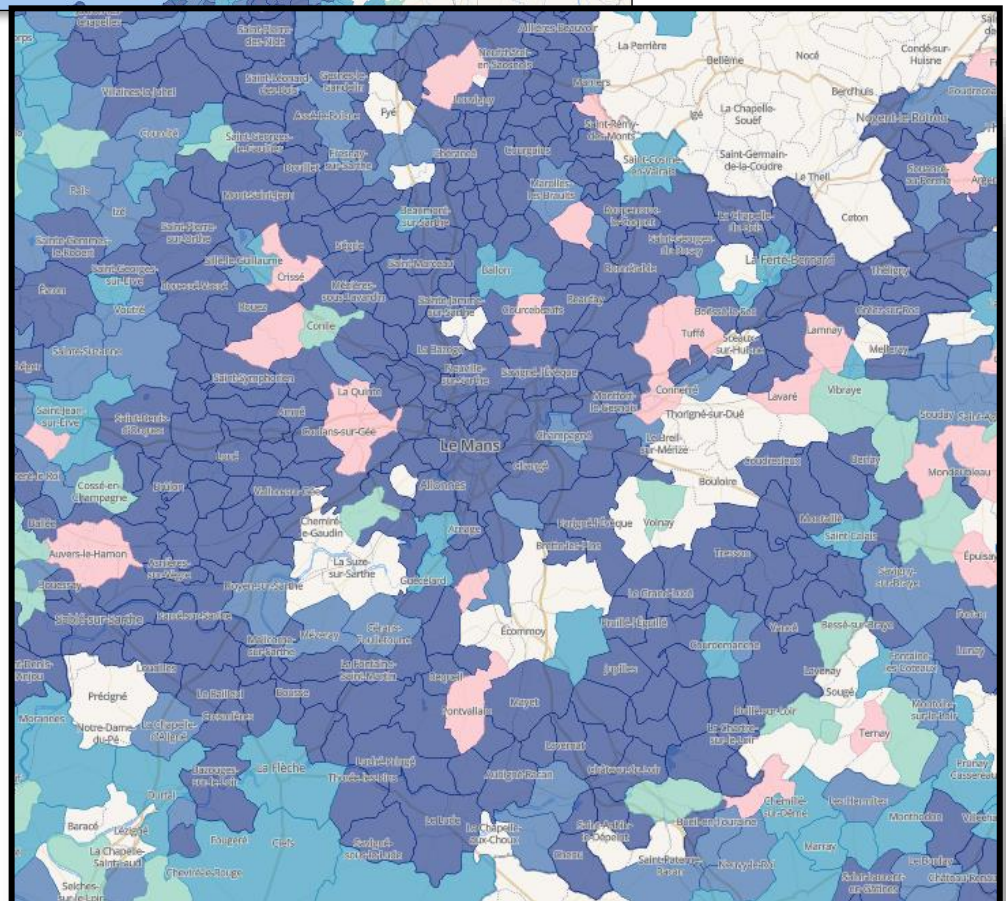
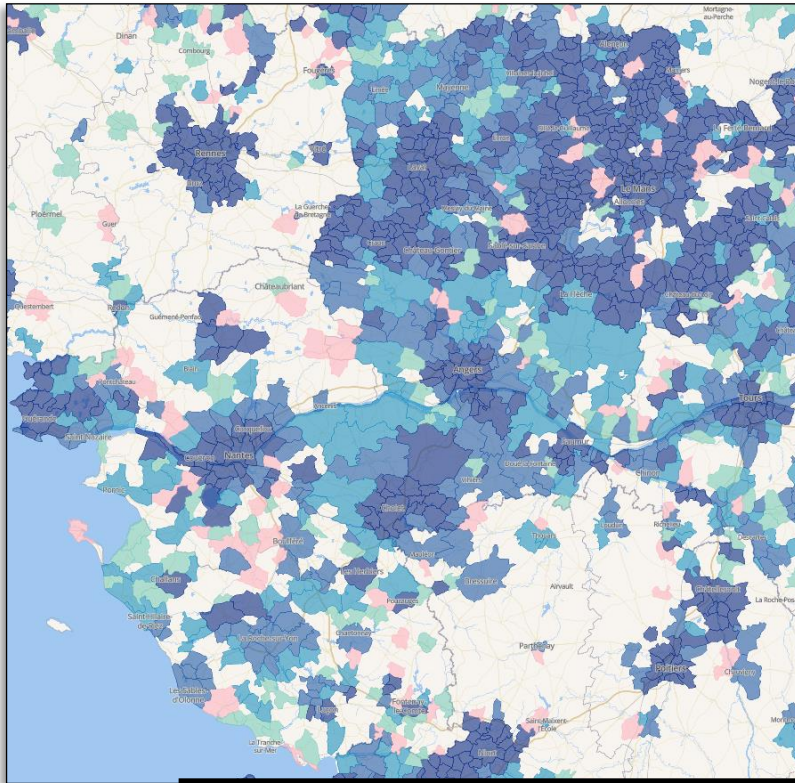
4. La Sarthe dans l'observatoire indépendant de l'ARCEP

L'Observatoire indépendant publié par l'Arcep, autorité administrative indépendante, montre que les engagements pris par le Département, fin 2015, ont été respectés.

Au 31 décembre 2021, 141 327 prises sont raccordables et plus de 52 000 foyers sarthois sont déjà raccordés. Au-delà du nombre de prises, il est important de mesurer l'impact sur le territoire tout maître d'ouvrage confondu.

Le taux de couverture de la Sarthe est au 31 décembre 2021 de 57,48 %, au niveau régional ce taux est de 48,50 %.

- 155 communes sont couvertes à plus de 80 % en Sarthe, 45 communes sont couvertes à plus de 80 % sur le reste du territoire de la région.
- 144 communes rurales sont couvertes à plus de 80 % en Sarthe, alors que seulement 28 communes rurales sont couvertes à plus de 80 % sur le reste du territoire de la région.



Cartes des déploiements de la fibre*

**Données au 31 décembre 2021 du site cartefibre.arcep.fr*

V. VOLET TECHNIQUE

La carte ci-dessous (source Sarthe Numérique) et l'état du fichier IPE au 31 décembre 2021, présentent l'état d'avancement global du réseau, en intégrant l'activité du marché de travaux en place entre Sarthe Numérique et son constructeur Axione, dont Sartel THD reprend les infrastructures construites en affermage.





Déploiement par les opérateurs privés Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII)

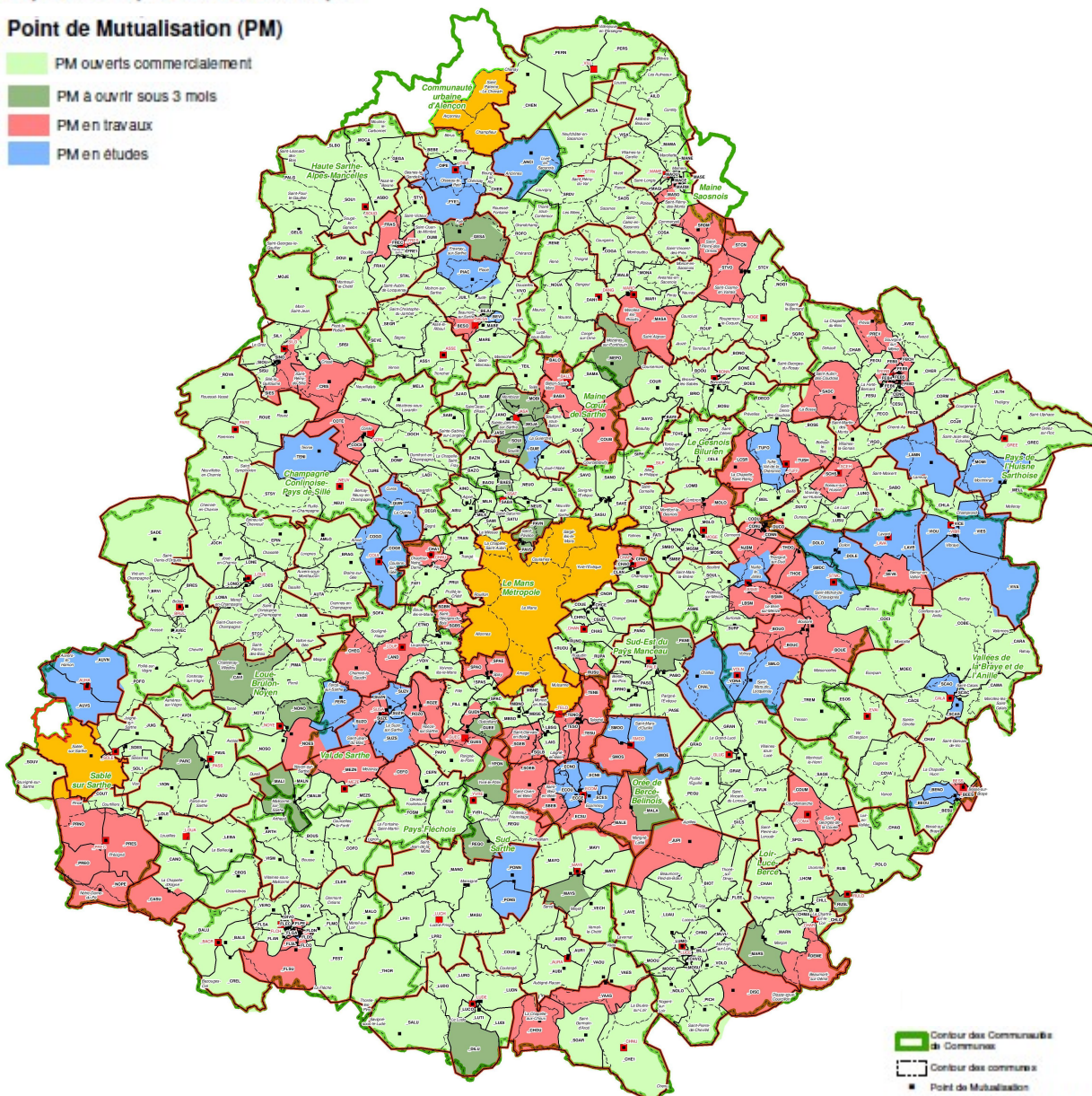
 Engagement AMII 2011 par l'opérateur ORANGE



Déploiement par Sarthe Numérique

Point de Mutualisation (PM)

-  PM ouverts commercialement
-  PM à ouvrir sous 3 mois
-  PM en travaux
-  PM en études



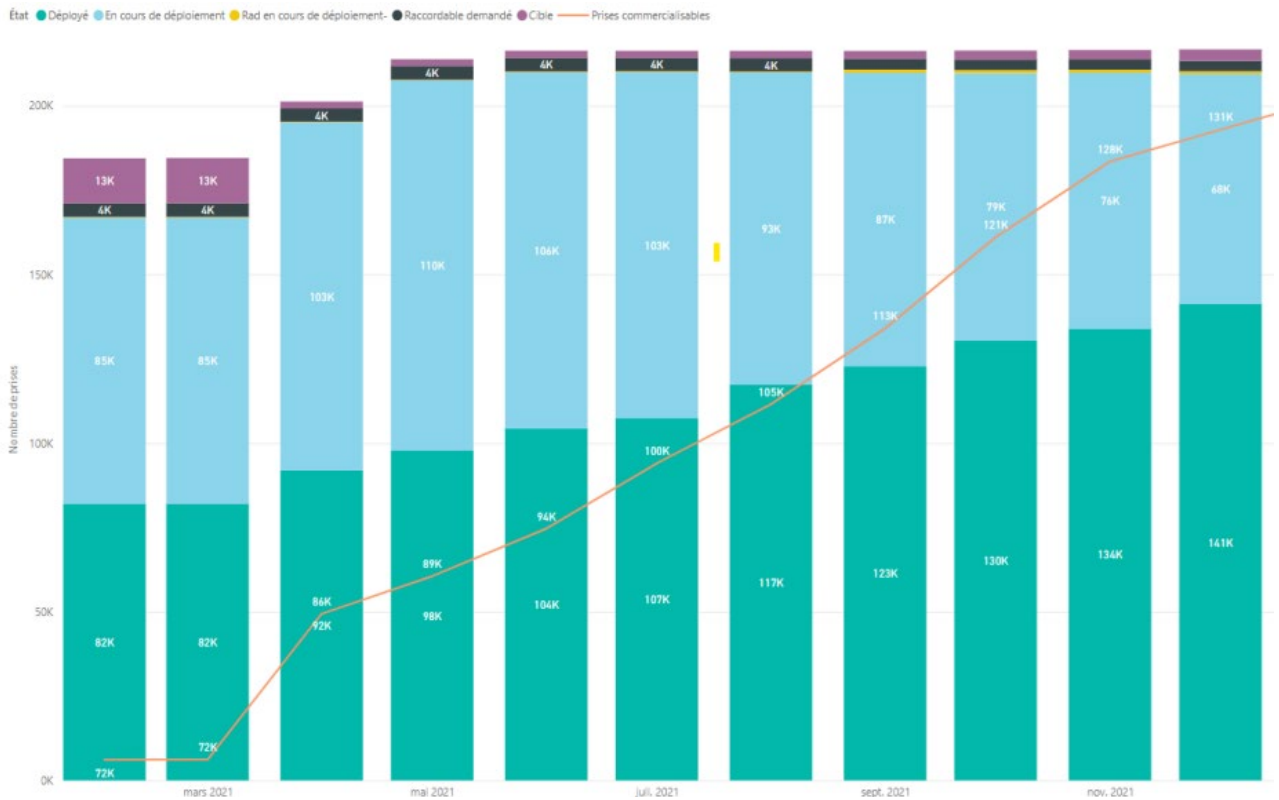
-  Contour des Communautés de Communes
-  Contour des communes
-  Point de Mutualisation
-  Zone Amière du Point de Mutualisation
-  Nœud de Raccordement Optique
-  Zone Amière du Nœud de Raccordement Optique

Avec la participation financière de



et les Communautés de communes membres de Sarthe Numérique





Fin 2021, 216 699 prises FttH sont engagées par Sarthe Numérique et Sartel THD sur 476 PM. 141 327 prises sont déployées (soit 63 138 prises supplémentaire en un an) toutes missions confondues. Au total, le taux de raccordable est de 65.2 % à fin 2021 (il était de 62.4 % en 2020).

VI. VOLET FINANCIER

1. Finances du Syndicat mixte

▪ *Compte administratif 2021*

Le compte administratif 2021 est arrêté par délibération, lors du Comité syndical du 3 juin 2021.

Budget Annexe				
	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat de clôture 2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Opérations réelles	11 629 107,59 €	1 051 518,27 €	6 784 465,09 €	5 732 946,82 €
Opérations d'ordre		978 679,00 €	486 656,00 €	- 492 023,00 €
TOTAL	11 629 107,59 €	2 030 197,27 €	7 271 121,09 €	16 870 031,41 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Opérations réelles	- 432 474,37 €	18 454 028,53 €	11 874 888,85 €	- 6 579 139,68 €
Opérations d'ordre		488 006,00 €	980 029,00 €	492 023,00 €
TOTAL	- 432 474,37 €	18 942 034,53 €	12 854 917,85 €	- 6 519 591,05 €
Budget Principal				
	Résultat de clôture 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat de clôture 2021
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Opérations réelles	35 575,16 €	82 988,00 €	117 045,30 €	34 057,30 €
Opérations d'ordre	- €	225,00 €	-	225,00 €
TOTAL	35 575,16 €	83 213,00 €	117 045,30 €	69 407,46 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Opérations réelles	13 211,18 €	- €	1 360,42 €	1 360,42 €
Opérations d'ordre	- €		225,00 €	225,00 €
TOTAL	13 211,18 €	- €	1 585,42 €	14 796,60 €

▪ *État de la dette*

La dette de Sarthe Numérique est composée de sept emprunts pour un capital restant dû au 31 décembre 2021 de 20 553 419 €.

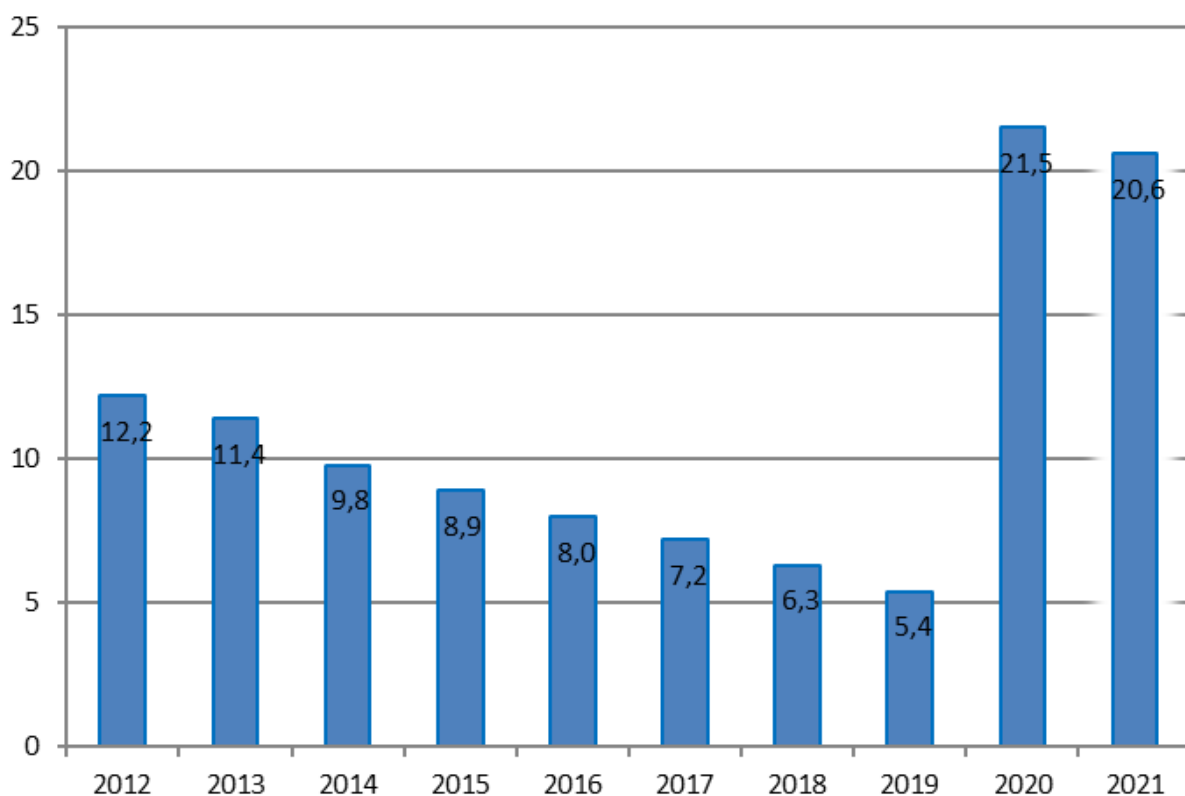
Outre les quatre emprunts historiques auprès du Crédit Foncier, dont le capital restant dû est de 3 553 419 €.

- Deux emprunts ont été souscrits en décembre 2020 auprès du Crédit Mutuel pour un montant global de 10 M€,
- Un emprunt de 7 M€ a été souscrit, également en décembre 2020, auprès du Crédit Agricole.

Ces trois emprunts ont été contractualisés sur une durée de quatre ans, avec un remboursement du capital in fine (soit un remboursement en fin de contrat)

Evolution de la dette au 31 décembre

En M€



Le taux moyen de la dette est de 0,47 %, plus performant que celui de l'année dernière avant contractualisation des nouveaux emprunts (2,28 %), en raison de conditions de prêt plus favorables sur ces derniers.

La durée de vie résiduelle moyenne est de 3 ans et 1 mois, en diminution par effet des durées courtes sur les derniers emprunts.

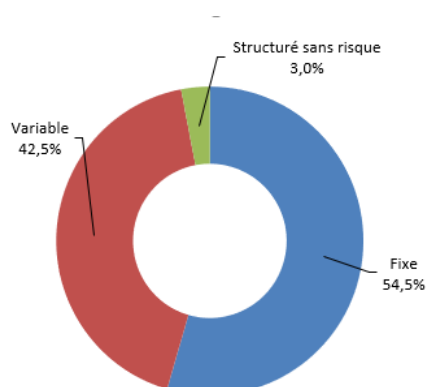
Sarthe Numérique présente une dette sûre : la dette à taux fixe représente 54,5 % de l'encours global, la dette à taux variable représente 42,5 % et la dette structurée sans risque représente 3,0 % de ce même encours.

La dette à taux fixe présente un taux moyen de 0,62 %, et comprend les deux nouveaux emprunts du Crédit Mutuel avec des taux favorables de 0,19 %.

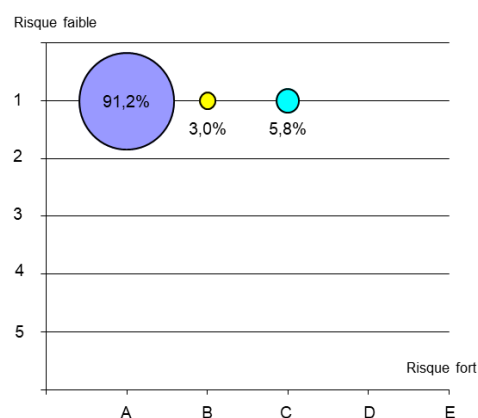
La dette à taux variable présente un taux nul de 0,01 %, en raison du niveau historiquement bas des taux sur les marchés (taux négatifs).

La dette structurée sans risque se compose d'un unique emprunt à barrière sur Euribor sans effet de levier (1B), qui représente 3,0 % de l'encours global, actuellement positionné sur un taux fixe de 4,245 %. En cas de taux « Euribor 12 mois » supérieur à 5,75 %, l'emprunt passerait en taux variable classique « Euribor 12 mois ».

Encours par type de taux



Répartition des risques (Charte de bonne conduite « Gissler »)



▪ *Le financement des Communautés de communes*

Le SDTAN de la Sarthe, approuvé à l'unanimité en avril 2013, définit une participation financière forfaitaire, à hauteur de 700 € par prise, des Communautés de communes. Cette participation forfaitaire, fixée dans les statuts de Sarthe Numérique, représente 35 % d'un investissement de 2 000 € par prise pour la première tranche de 60 000 prises.

Les Communautés de communes ont mis en place des financements pour prendre en charge la partie qui leur incombe.

Lors du montage initial du projet, la participation des Communautés de communes était nécessaire pour 100 % des prises à construire sur le territoire. L'effort complémentaire fait par le Département, dans le cadre de la contractualisation pour les territoires innovants, a réduit la participation des EPCI de 700 € à 500 €. La maîtrise des investissements par Sarthe Numérique, les bons résultats de la commercialisation, l'évolution de l'intérêt des acteurs économiques pour le déploiement du réseau fibre optique et la capacité de Sarthe Numérique à valoriser l'ensemble de ces éléments, dans le cadre de la négociation de la nouvelle convention de DSP, ont permis de limiter la participation des Communautés de communes sur 40 % des prises à construire sur leur territoire.

La participation des Communautés de communes sur l'ensemble du projet a donc été réduite de 70 % par rapport aux estimations initiales, la péréquation entre tous les territoires non desservis par les opérateurs privés a été totalement mise en œuvre ce qui a permis un développement harmonieux sur l'ensemble du territoire tout en respectant l'objectif défini par le Département de traiter en priorité les secteurs ruraux les plus fragiles et ne bénéficiant pas d'un bon service de communications électroniques.

▪ ***Le financement du Département de la Sarthe***

En 2014, la participation des Communautés de communes a été ramenée à 500 €, le Département ayant décidé, grâce à la mise en place de Contrat Territoire Innovant (CTI) avec les EPCI et Sarthe Numérique, de prendre en charge, au-delà de sa propre participation, 200 € supplémentaire par prise.

Le Département a porté, entre 2004 et 2015, l'intégralité des participations publiques nécessaires à la mise en œuvre des investissements. Au-delà de cet effort financier, il a également assumé l'intégralité du risque lié à une intervention dans un secteur indispensable au développement des territoires, mais qui ne relevait pas des compétences traditionnelles des collectivités locales. La réussite de cette intervention innovante a été le socle de la réussite du projet de déploiement du réseau fibre optique jusqu'à l'utilisateur final. Le Département a confirmé, pour le déploiement du réseau fibre optique jusqu'à l'utilisateur final, sa volonté d'être l'acteur de référence de la solidarité territoriale, en prenant à sa charge l'effort de péréquation. La maîtrise de l'ensemble des dimensions d'un aménagement réussi a permis, à travers la nouvelle convention de DSP, de réduire les participations du Département sur l'ensemble du projet.

▪ ***Le financement de l'État dans le cadre du Plan France Très Haut Débit***

Suite au dépôt du dossier de demande de soutien au FSN « Phase 1 » le 18 novembre 2013, à la décision d'accord préalable de principe de l'État du 24 juin 2015, puis au dépôt du dossier de demande de soutien au FSN « Phase 2 » du 5 avril 2016, le Premier Ministre a décidé le 22 septembre 2016 d'allouer au Syndicat mixte Sarthe Numérique une subvention d'un montant maximal de 32,780 M€.

Cette décision a abouti à la signature d'une convention de subvention entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Sarthe Numérique *Plan France Très Haut Débit* le 10 avril 2017.

Cette convention initiale distingue quatre types d'investissements permettant à Sarthe Numérique de mobiliser les aides de l'État :

- La construction du réseau FttH sur le domaine public ;
- Le raccordement aux réseaux FttH ;
- Les études ;
- L'inclusion numérique.

Pour ces quatre items, la convention prévoyait une aide maximum de l'État à Sarthe Numérique de 32 780 000 €.

Suite à la volonté de Sarthe Numérique d'optimiser ses investissements dans le cadre de la DSP et suite à la non-mobilisation du volet inclusion numérique grâce à la politique proactive du Syndicat, Sarthe Numérique a engagé en 2019, avec la Mission Très Haut Débit, des échanges réguliers afin que la convention initiale puisse être révisée et adaptée. Ainsi les aides non mobilisées pour ces investissements ont pu être réorientées pour la construction des 6 833 prises au lieu des 60 000 prises initialement prévues pour couvrir l'intégralité du territoire pour un montant global de 31,200 M€

Dans ce cadre, le projet de convention portant avenant à la convention de subvention du 10 avril 2017 entre la Caisse des Dépôts et Consignations et le Syndicat mixte Sarthe Numérique a été approuvé par délibération du Comité Syndical le 16 septembre 2020, le Président de Sarthe Numérique étant ainsi habilité à signer la convention.

De décembre 2017 à fin 2019 14 680 M€ ont été ainsi mobilisés auprès de l'État. En juillet 2020, une demande d'acompte complémentaire a été sollicitée à hauteur de 5,851 M€.

Sarthe Numérique a transmis le 22 septembre 2021 au service instructeur du FSN l'ensemble des documents permettant de justifier de la réalisation de l'opération dans sa globalité, ainsi que les justificatifs de l'ensemble des dépenses permettant de mobiliser le solde de l'opération. À la suite des premiers échanges sur l'instruction de ce solde, à la demande du service instructeur, Sarthe Numérique a transmis le 28 janvier 2022 le courrier signé du Président de Sarthe Numérique sollicitant le versement de ce solde.

Sarthe Numérique a dû procéder au règlement des entreprises ayant réalisé les travaux et se trouve donc confronté à des difficultés de trésorerie dans l'attente du versement du solde.

L'ANCT nous a sollicités en 2021, pour que nous soyons un territoire de référence dans une étude engagée par l'État, pour déterminer les conditions de résolution des problèmes de raccordement que les opérateurs ne veulent pas prendre en charge. Dans le cadre de la gestion des crédits du FSN, les services de l'État ont réservé une enveloppe d'aide aux collectivités locales de 150 millions d'euros pour le traitement des raccordements complexes.

Sarthe Numérique a mobilisé les compétences techniques de Sartel THD à l'occasion de cette étude voulue par l'État. Dans ce cadre, Sarthe Numérique va mobiliser un financement complémentaire de 88 000 €, pour la recherche de solutions sur 25 cas et pour la résolution de 10 cas. Ce financement complémentaire sera reversé à Sartel THD, qui a réalisé les opérations ayant permis de raccorder ces clients sarthois en grandes difficultés.

Pour le règlement des dossiers les plus délicats, Sarthe Numérique espère mobiliser les financements complémentaires annoncés au niveau national par l'ANCT.

L'expérimentation menée avec succès en Sarthe devrait normalement permettre à l'État de fixer des règles de répartition de ces crédits. La responsabilité de Sartel THD, pour apporter une solution de télécommunications Très Haut Débit par fibre optique à l'ensemble des sarthois, ne sera pas modifiée par ce dispositif, mais il permettra à Sarthe Numérique d'apporter à Sartel THD un soutien financier, pour régler sur le terrain certains problèmes existants depuis parfois des décennies et dont la solution ne peut pas être raisonnablement supportée par le délégataire du réseau fibre optique.

▪ ***Le financement du Conseil régional des Pays de la Loire***

Dans le cadre de la déclinaison de la Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORAN), la Région a approuvé un protocole d'accord sur l'aménagement numérique qui se décline au niveau de chaque département. La Région et Sarthe Numérique ont signé le 13 mai 2015 ce protocole qui prévoit un accompagnement de la Région à hauteur de de 32 M€.

Ce programme pluriannuel a tout d'abord fait l'objet, de 2016 à 2019, de conventions annuelles de financements partiels pour la réalisation des premières phases de construction des réseaux en zone hyper rurale engagées par Sarthe Numérique.

A la suite de l'évolution du projet de Sarthe Numérique et de la mise en place de la nouvelle convention de DSP en 2019, la Région des Pays de la Loire et Sarthe Numérique ont pu finaliser une convention globale de financement dans le respect des engagements initiaux permettant ainsi de mobiliser l'intégralité de l'aide régionale de 32 M€ sur les différentes phases du projet dont :

- La finalisation de la réalisation des réseaux en zone hyper-rurale sous maîtrise d'ouvrage de Sarthe Numérique ;
- La réalisation des raccordements à la demande pour les secteurs les plus éloignés qui n'ont pas pu être desservis dans le cadre du projet initial ;
- L'achèvement de la desserte intégrale du territoire par la mise en œuvre de la mission 3 par la DSP.

Ces trois phases du projet permettent à Sarthe Numérique de garantir à la Région la desserte de 100 % des communautés d'innovation, recensées par l'étude régionale lors de la mise en place du protocole du 13 mai 2015.

Les engagements de complétude du délégataire permettent également la couverture de 100 % des nouvelles communautés de l'innovation au cours des 30 prochaines années.

En 2021, deux demandes d'acomptes ont été sollicitées pour un montant global de 2,68 M€ auprès de la Région soit un cumul de participations depuis l'origine du projet de 19,98 M€.

▪ ***Le financement de l'Union Européenne***

Sarthe Numérique a déposé, le 24 octobre 2017, une demande de subvention à hauteur de 5 M€, au titre de programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020, pour son projet « Études et travaux pour le déploiement du Très Haut Débit (phase 2) ».

Après instruction le dossier a reçu un avis favorable lors de l'instance régionale de sélection des projets du 18 décembre 2017.

Cette décision a abouti à la signature, en avril 2018, de la convention attributive d'une aide européenne FEDER n° 2017/FEDER/PL 0015007 relative à l'opération d'études et de travaux pour le déploiement du THD en Sarthe (phase 2) puis à la signature d'un avenant le 12 décembre 2018 faisant suite à la modification du plan de financement lié à la mobilisation de la subvention sur l'intégralité du projet. La subvention initiale a ainsi été abondée à hauteur de 7,2 M€.

Deux appels de fonds du FEDER ont été adressés auprès de la Région en 2018 et 2019. En décembre 2018, Sarthe Numérique a émis un premier titre de 2,565 M€, puis en décembre 2019, un second titre de 1,939 M€.

L'instruction faite par la Région des Pays de la Loire des demandes de financement de Sarthe Numérique a fait l'objet en 2019 d'un audit par la CICC. Les conclusions de cette analyse n'ont pas permis à Sarthe Numérique d'inscrire en 2020 sur le budget annexe, en investissement, l'intégralité des fonds attribués pour donner suite à la signature de l'avenant le 12 décembre 2018.

Sarthe Numérique a poursuivi les échanges avec les services de la Région des Pays de la Loire afin de pouvoir mobiliser l'intégralité des financements qui lui ont été attribués dans le cadre du FEDER. Les données collectées par Sarthe Numérique, dans le cadre du déroulement du projet, ont été présentées aux services instructeurs de la Région pour l'attribution de ces fonds structurels européens FEDER. Elles ont permis, après un important travail d'analyse, de déterminer, dans le respect des constats faits par la CICC dans le cadre du contrôle, la possibilité de reprogrammer le dossier de Sarthe Numérique pour un abondement des financements FEDER sur le projet.

L'opération présentée par Sarthe Numérique a obtenu un avis favorable de l'Instance Régionale de Sélection des Projets (IRSP) le 4 octobre 2021 et la Présidente du Conseil Régional a rendu le 26 octobre 2021 une décision favorable à la modification de la convention attributive, attribuant ainsi une aide prévisionnelle FEDER d'un montant de 7 200 000 € au Syndicat mixte pour la réalisation de son opération pour un coût total éligible de 32 795 380,70 €. Dans ce cadre, l'avenant n° 2 à la convention attributive a été signé par le Président de Sarthe Numérique le 18 novembre 2021.

2. Patrimoine de Sarthe Numérique

Au 31 décembre 2021, le patrimoine de Sarthe Numérique à une valeur brute de 178 868 809 € composée de :

- 1) La valeur brute des infrastructures construites depuis 2006 par Sartel pour un montant de 61 377 713 €.

Pour rappel, le 1^{er} octobre 2019 Sartel THD a repris l'exploitation de l'ensemble des infrastructures construites depuis 2006 dans le cadre de la DSP initiée par le Département et dont l'exploitation avait été confiée à l'entreprise Sartel. Au 30 septembre 2019, pour permettre ce transfert de compétences, Sarthe Numérique a récupéré, en propriété, l'intégralité des infrastructures construites dans le cadre de ce contrat.

- 2) Des dépenses réalisées par Sarthe Numérique pour le déploiement du réseau fibre optique jusqu'à l'utilisateur final pour un montant de 117 491 096 €.
 - 1 174 446 € (HT) pour les études d'exploitation ;
 - 13 376 350 € (HT) pour les travaux y compris les études de déploiement ;
 - 2 940 300 € (HT) pour les raccordements à la demande.

À terme, le patrimoine de Sarthe Numérique, exploité par Sartel THD, aura une valeur brute de près de 200 M€.

3. Concession Sartel THD : principaux éléments financiers

▪ Immobilisations

La valeur brute du patrimoine est de 85,503 M€ au 31 décembre 2021 et a augmenté de 27,277 M€ comparé à 2020. Elle se répartit entre les immobilisations de premier établissement (PER) pour 70 % de la valeur globale, la vie du réseau pour 22 % et enfin 8 % pour les autres immobilisations (migration WiMax/LTE, immobilisations en cours...).

La valeur nette des immobilisations est de 83,102 M€.

	2021	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
1er étab.		59 508 839,04	1 530 618	57 978 221
VDR		19 148 432,59	596 921	18 551 512
dont raccordements		16 817 262,30		
Autres		6 846 288,62	273 696	6 572 592
dont immobilisations en cours		4 533 475,29		
dont migration WiMax/LTE		2 303 736,42		
TOTAL		85 503 560	2 401 235	83 102 325

▪ Plan d'affaires et comptes annuels

En fin de concession, le concédant ou le futur concessionnaire devra payer, au concessionnaire sortant, un ticket d'entrée calculé ainsi :

Ticket d'entrée = Valeur nette des biens financés par le concessionnaire – subventions publiques non encore amorties
--

En fin de contrat, le ticket d'entrée sera de 0 €, car le concessionnaire est tenu d'appliquer les amortissements de caducité, sauf décision express de Sarthe Numérique.

En cas de rupture prématurée du contrat de concession, le Syndicat mixte doit verser à Sartel THD le ticket d'entrée ainsi qu'une indemnité pour bénéfice manqué et pour dépenses occasionnées dans le cadre d'une cessation anticipée.

Le calcul du ticket d'entrée en cas de rupture prématurée du contrat n'a pas de sens tant que l'ensemble des investissements de premier établissement n'a pas été réalisé.

La convention de DSP prévoit en 2024 une valeur brute des ouvrages construits par SARTEL THD de l'ordre de 160 millions d'euros et de 206 millions d'euros à la fin du contrat.

Ces prévisions d'investissement permettent d'estimer que le coût du ticket d'entrée en cas de rupture prématurée du contrat non compris l'indemnité pour bénéfice manqué et pour dépenses occasionnées dans le cadre d'une cessation anticipée serait au maximum de 130 millions d'euros et diminuera progressivement à partir de 2025 jusqu'en 2049 où il sera égal à zéro.

VII. LES RESSOURCES DE SARTHE NUMÉRIQUE

▪ *Effectifs :*

Pour la réalisation de l'ensemble de ses missions le Syndicat mixte Sarthe Numérique s'appuie sur les compétences d'une équipe de 12 agents recrutés depuis le 1^{er} janvier 2020 pour 14 postes permanents ouverts (2 postes sont non pourvus) [cf. *annexe 4 : Organigramme cible de Sarthe Numérique*] :

Par catégorie :

- 3 agents en catégorie A
- 6 agents en catégorie B
- 3 agents en catégorie C

Par filière :

- Direction générale des services : 1 agent sur emploi fonctionnel
- Administrative : 3 agents
- Technique : 8 agents

Par genre :

- Femmes : 4 agents
- Hommes : 8 agents

Par statut :

- Titulaire : 9 agents
- Contractuels : 3 agents

3 agents sont également mis à disposition sur des missions temporaires par le Centre de gestion de la Sarthe dans le cadre d'une convention relative à l'organisation du service de remplacement.

Par catégorie :

- 2 agents de catégorie B
- 1 agent de catégorie C

Par filière :

- Administrative : 1 agent
- Technique : 2 agents

Par genre :

- Femmes : 1 agent
- Hommes : 2 agents

Il n'y a pas eu de mouvements au cours de l'année 2021, l'effectif du Syndicat mixte totalisait donc au 31 décembre 2021 14 postes permanents dont 2 postes non pourvus (référence tableau des effectifs au 31 décembre 2021) et 3 postes non permanents, sur les 5 postes prévus à l'organigramme cible, mis à disposition par le CDG 72.

▪ **Formation :**

Les actions de formation ont représenté un total de 22 jours en 2021 pour les agents de Sarthe Numérique. Il faut noter que, comme en 2020, de nombreuses formations ont été annulées en cours d'année compte tenu du contexte de crise sanitaire.

▪ **Moyens généraux :**

Le Syndicat mixte gère ces postes en autonomie à l'exception des sujets relatifs aux locaux et à l'ensemble des systèmes d'information et des moyens numériques (poste de travail, reprographie, traceur, etc.) qui sont mis à disposition par le Département selon des conventions de prêt de moyens et de services.

L'ensemble des équipes de Sarthe Numérique est équipé d'ordinateur portable ce qui a facilité l'organisation du télétravail pendant la période de crise sanitaire.

▪ **Assurances :**

Aucun sinistre n'est survenu en 2021.

▪ **Ressources externes :**

Sarthe Numérique est assisté par les services du Département de la Sarthe dans le cadre d'une convention de mise à disposition partielle de 4 agents, dans le domaine des Finances, de la Commande Publique et de la politique des fonds européens.

Par ailleurs, le Syndicat mixte s'appuie également sur l'expertise de prestataires extérieurs désignés à la suite d'une consultation, dans le respect du code des marchés publics.

Un accord-cadre a été signé pour une durée de quatre ans à partir de 4 octobre 2019 avec le groupement composé du bureau d'experts TACTIS, mandataire du groupement, du cabinet d'avocats Bersay & Associés et du cabinet d'expertises financières locales Michel KLOPFER.

Un deuxième marché subséquent relatif à l'accompagnement de Sarthe Numérique dans l'exercice de ses missions a été notifié le 3 juin 2021 avec le groupement TACTIS, / Bersay & Associés / KLOPFER.

VIII. ANNEXES

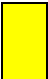


1. Communautés de communes et communes adhérentes au 31 décembre 2021

EPCI	Date adhésion à Sarthe Numérique	Approbation de l'adhésion à Sarthe Numérique	Arrêté préfectoral
Bocage Cénomans	09/09/2014	22/12/2014	30/12/2014
Pays de Sillé	11/09/2014	22/12/2014	30/12/2014
Val du Loir	11/09/2014	22/12/2014	30/12/2014
Pays des Brières et du Gesnois	18/09/2014	22/12/2014	30/12/2014
Pays Fléchois	09/10/2014	22/12/2014	09/04/2015
Champagne Conlinoise	20/10/2014	22/12/2014	30/12/2014
Maine 301	03/11/2014	22/12/2014	30/12/2014
Saosnois	02/12/2014	22/12/2014	30/12/2014
Pays Bilurien	09/12/2014	22/12/2014	30/12/2014
Canton de Pontvallain	11/12/2014	22/12/2014	30/12/2014
Alpes Mancelles	15/12/2014	22/12/2014	30/12/2014
Pays Calaisien	23/10/2014	23/02/2015	09/04/2015
Aune et Loir	04/11/2014	23/02/2015	09/04/2015
Huisne sarthoise	20/01/2015	23/02/2015	09/04/2015
Bassin Ludois	07/11/2014	10/04/2015	17/06/2015
Pays Belmontais	23/02/2015	10/04/2015	17/06/2015
Lucé	29/09/2014	25/06/2015	13/11/2015
Pays Marollais	15/12/2014	25/06/2015	13/11/2015
Sablé sur Sarthe	27/03/2015	25/06/2015	13/11/2015
Val de Braye	07/07/2015	01/12/2015	29/01/2016
Loir et Bercé	12/12/2015	01/12/2015	29/01/2016
Val de Sarthe	24/09/2015	14/03/2016	07/06/2016
Portes du Maine	24/11/2015	14/03/2016	07/06/2016
Loué-Brûlon-Noyen	20/01/2016	10/06/2016	16/08/2016
Sud Est du Pays Manceau	26/04/2016	10/06/2016	16/08/2016
Portes du Maine Normand	29/06/2016	19/09/2016	17/11/2016
Villeneuve-en-Perseigne	11/06/2018	28/06/2018	12/07/2018
Chenay	22/10/2018	28/11/2018	05/12/2018
Orée de Bercé-Bélinois	26/12/2018	07/02/2019	06/03/2019
Maine Cœur de Sarthe	27/05/2019	27/06/2019	24/07/2019

2. Décisions 2021 du Comité syndical de Sarthe Numérique

En 2021, le Comité syndical s'est réuni 5 fois et a pris 45 délibérations.

Légende des couleurs :

	Collège 1 : en charge des affaires générales du Syndicat
	Collège 2 : suivi de la délégation de service public haut débit conclue avec Sartel
	Collège 3 : en charge de l'ensemble des sujets liés à la mise en œuvre du réseau départemental de communications électroniques à Très Haut Débit FttH

1	22/03/2021	Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020
2	22/03/2021	Information relative aux marchés publics conclus en 2020
3	22/03/2021	Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs de Sarthe Numérique
4	22/03/2021	Avenant n° 1 à la convention portant organisation du service de remplacement entre le Centre de Gestion de la Sarthe et Sarthe Numérique
5	22/03/2021	Évolutions du catalogue tarifaire de Sartel THD
6	03/06/2021	Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2021
7	03/06/2021	Compte de gestion 2020
8	03/06/2021	Compte administratif 2020
9	03/06/2021	Affectation des résultats 2020
10	03/06/2021	Budget Supplémentaire du budget principal 2021
11	03/06/2021	Budget Supplémentaire du budget annexe 2021
12	03/06/2021	Avenant n° 1 à la Convention entre Sarthe Numérique et l'Association du Personnel des Services Départementaux (APSD)
13	03/06/2021	Contrat d'adhésion à l'assurance chômage
14	03/06/2021	Raccordement des entreprises
15	03/06/2021	Lancement d'une consultation publique relative à la mise en œuvre d'une offre d'accès activés de haute qualité destinée aux entreprises et aux acteurs économiques, dans le cadre de la mission n° 4 de la convention de concession de travaux et de services pour le financement, la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de dessertes à l'utilisateur final sur le territoire de la Sarthe
16	03/06/2021	Avenant n° 3 à la convention de concession de travaux et de services pour le financement, la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de dessertes à l'utilisateur final sur le territoire de la Sarthe - Évolutions du catalogue tarifaire
17	03/06/2021	Plan de financement de la mission n° 3 à la convention de concession de travaux et de services pour le financement, la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de dessertes à l'utilisateur final sur le territoire de la Sarthe
18	15/09/2021	Élection du Président
19	15/09/2021	Élection des Vice-présidents
20	15/09/2021	Élection des membres du Bureau
21	15/09/2021	Élection des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO)
22	15/09/2021	Élection des membres de la Commission de Délégation des Services Publics Locaux (CDSP)

23	15/09/2021	Élection des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
24	15/09/2021	Délégation du Comité syndical au Bureau de Sarthe Numérique
25	15/09/2021	Délégation au Président en matière de marchés publics et de recours à l'emprunt
26	15/09/2021	Délégation au Président pour saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux
27	15/09/2021	Élection d'un représentant au sein du Syndicat mixte Gigalis
28	15/09/2021	Désignation des représentants au sein de l'AVICCA et de la FNCCR (réseau Communications électronique)
29	15/09/2021	Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juin 2021
30	15/09/2021	Présentation du rapport annuel d'activité 2020 de Sarthe Numérique
31	15/09/2021	Avenant n° 1 à la Convention de financement 2020-2030 avec la Région des Pays de la Loire
32	15/09/2021	Convention de partenariat CONNECT 2021
33	15/09/2021	Reprogrammation de la participation des fonds structurels européens (FEDER) au premier projet de Sarthe Numérique
34	26/11/2021	Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2021
35	26/11/2021	Décision modificative n° 1 du budget annexe 2021
36	26/11/2021	Débat d'Orientations Budgétaires 2022 (DOB)
37	26/11/2021	"Acquisition de deux parcelles départementales situées sur la commune de Coulaines"
38	26/11/2021	Avenant n° 4 à la convention de concession de travaux et de services pour le financement, la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de dessertes à l'utilisateur final sur le territoire de la Sarthe - Rationalisation de l'offre d'accès activés de Sartel THD sur l'ensemble du territoire sarthois
39	26/11/2021	Avenant n° 5 à la convention de concession de travaux et de services pour le financement, la maintenance et l'exploitation de boucles locales optiques de dessertes à l'utilisateur final sur le territoire de la Sarthe - Création de la nouvelle tête de réseau
40	09/12/2021	Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2021
41	09/12/2021	Budget principal 2022
42	09/12/2021	Budget annexe 2022
43	09/12/2021	Communication du rapport annuel d'activité 2020 de Sartel THD
44	09/12/2021	Raccordement des entreprises
45	09/12/2021	Convention de financement pour les raccordements dits "complexes" dans le cadre du plan de relance

3. Tableau de bord

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de clients ADSL	14 644	20 527	24 324	27 394	31 077	33 022	34 733	34 364	33 225	32 538	32 751	31 675	28 989	21 459
Nombre de clients FTTH										956	3 772	8 176	19 970	52 705
Nombre de clients FTTH raccordés par année									1	956	2 928	4 291	11 794	32 735
Nombre points de mutualisation (PM) engagés									35	65	102	97	144	33
Nombre points de mutualisation (PM) ouverts commercialement									4	22	36	40	49	164
Nombre de prises engagées ¹									15 934	29 591	46 436	44 139	65 556	15 023
Nombre de prises ouvertes commercialement ¹									1 500	8 500	25 587	41 425	61 577	131 442
Nombre de communes impactées significativement par les études									47	70	114	36	74	0
Nombre de clients Wimax ou satellite ²	417	1 076	1 344	1 510	1 635	1 819	1 831	1 832	1 907	1 751	1 570	1 002	636	339
Nombre de communes concernées par le wimax ou le satellite	105	181	200	217	227	227	238	248	291	250	248	244	175	134
Nombre de services pro en fibre optique et sisl livrés dans l'année	33	1	89	146	287	224	285	442	217	273	303	597	429	431
Part Entreprises et Secteur public	251	397	882	1 345	2 054	1 752	1 951	1 768	1 983	2 000	2 359	2 667	2 546	2 440
Prises de commandes entreprises et secteur public (k€)	807	349	1 166	1 246	1 215	1 262	1 284	1 149	820	821	1 077	1 133	760	750
Nombre de commandes entreprises et secteur public	82	170	361	433	443	305	443	580	472	508	488	639	376	407
CA Entreprises et secteur public (k€)	1 163	1 294	1 974	2 420	3 059	3 333	3 907	4 112	4 547	4 514	4 797	5 039	4 907	4 766
Part des opérateurs locaux dans les PDC de l'année (%)	57	76	62	79	79	69	52	69	64	69	65	57	70	59
Part des opérateurs locaux dans la valeur des PDC de l'année (%)	26	87	46	49	39	20	45	60	48	56	58	82	56	55
Nombre de NRA	64	64	64	66	72	76	80	96	96	96	102	102	102	102
Nombre de DSLAM	78	89	96	106	120	128	132	141	141	147	147	147	149	149
Nombre de stations LTE		24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
Nombre de points hauts		48	49	49	49	49	49	49	49	49	49	47	38	33
Nombre de km de fibres		495	518	532	568	599	639	766	836	881	939	6023	8 326	11 196
Nombre de ZAE raccordées		51	51	68	68	76	76	105	120	129	137	137	137	137
DT/DICT	3 431	3 817	4 143	5 536	6 963	3 032	2 149	2 143	3 605	3 283	4 092	5 688	6 514	9 463

4. Organigramme de Sarthe Numérique



Organigramme

SARTHE NUMERIQUE

Direction générale des services

Directeur général des services
Xavier DEVISSE

Assistante du DGS
Caroline COÛFFÉ GUÉDON

Pôle Infrastructures numériques

Responsable : Directeur technique
Nicolas HECQ

Référent technique
David THOUMELIN

Responsables de secteurs d'intervention

- Nelly LOUISE-HAMEL
- Nicolas DENOS
- Stéphane TRÉMAULT
- Poste Vacant

Responsable du suivi d'exploitation
Morgan REBIN

Responsable SIG
Guy BOURGEOIS

Chargés de travaux THD
(poste CDG72 en renfort)

- Fabien FOURNIER

Pôle juridique, administratif et financier

Responsable : Secrétaire générale
Elise OLLIVIER

Gestionnaire de contrats
Marie-Astrid LIZON

Gestionnaire comptable, financier et
ressources humaines
Virginie LESBEC

Chargé des relations avec les collectivités
membres et communication

IX. REVUE DE PRESSE. – ANNÉE 2021

Mamers. Les travaux vont plus vite que prévu, la fibre optique arrive cet été

WWW.LEMAINELIBRE.FR. le 13/03/2021

Cela devait être pour 2022. Les travaux de déploiement vont plus vite que ce qui avait été planifié et devraient se terminer en septembre 2021. Les souscriptions d'abonnements seront reçues début janvier.

Les travaux se déroulent plus vite, résultat, dès cet été, une première moitié de la ville pourra se raccorder à l'internet très haut débit. Les travaux commencés en juin dernier seront tous terminés en septembre prochain. Ils sont portés par le conseil départemental de la Sarthe, via Sartel.

+ [La Flèche. Internet haut débit : la fibre arrive en ville](#)

Une capacité de 30 000 abonnés

Ainsi, l'autre moitié de la ville pourra souscrire un abonnement à la fibre dès le début du mois de janvier. «Il faut savoir qu'il y a une période de gel de trois mois entre la fin des travaux et la commercialisation. C'est pour permettre aux opérateurs de se positionner et de proposer des offres. Pour les cinq premiers secteurs de la ville qui pourront souscrire cet été, les travaux vont ainsi s'achever à la fin de ce mois de mars», explique Gérard Evrard, adjoint au maire en charge des travaux.

+ [Le Mans. Fibre optique : l'agglomération mancelle couverte à 90 %](#)

Les opérations de déploiement de la fibre à Mamers ont notamment visé à la création d'un nœud de raccordement. «Il est situé à la plaine Saint-Jean et a une capacité de 30 000 abonnés. Il alimente dix points de mutualisation pour permettre à chaque maison, à chaque immeuble d'avoir la fibre», poursuit l'élu.

Les cinq premiers secteurs dans lesquels les habitants pourront contracter un abonnement sont les suivants : Godard et une partie de Saint-Longis ; Le Stade, Les Vignes et Saint-Rémy-des-Monts ; Saint-Louis, rue Huppry et l'avenue du Général-de-Gaule ; Bellevue, la Tallerie et Talvas ; et rue Charles-Granger, Vallée Pommier et résidence de Perseigne.

[Téléchargez la nouvelle appli des médias du groupe Sipa Ouest-France](#)

Souscription facultative

«Les gens n'ont aucunement l'obligation de souscrire un abonnement à la fibre et peuvent donc continuer avec l'ADSL. La fibre est néanmoins un véritable atout pour le télétravail, pour les professionnels et pour les particuliers qui souhaitent avoir accès à des fichiers très volumineux», souligne Gérard Evrard. L'internet très haut débit est aussi un atout supplémentaire pour l'attractivité de la Ville de Mamers.

Marçon - Fibre optique : où en est-on ?

LE PETIT COURRIER - L'ÉCHO DE LA VALLÉE DU LOIR, le 12/03/2021

Vous êtes nombreux à vous demander quand est ce que le « très haut débit » lié à la fibre optique va arriver. Rencontre avec Xavier Devisse, directeur de Sarthe Numérique.

Il confirme l'engagement du Département d'avoir « une couverture à 100 % de toute la Sarthe pour fin 2022. Aujourd'hui, avec 50 % de couverture du territoire en fibre optique, la Sarthe possède la meilleure couverture des départements composant la région Pays de la Loire. »

Xavier Devisse précise que « la commune de Marçon fait partie des communes sarthoises ayant une couverture ADSL d'un bon niveau, c'est pourquoi elle n'a pas été priorisée au démarrage du projet. Cependant, pour permettre à quelques entreprises de la commune de bénéficier d'un service fibre optique, le déploiement des réseaux avait été anticipé en 2019 ».

Aujourd'hui, à Marçon un calcul de charges est soumis au gestionnaire des infrastructures Orange (pour le réseau de télécommunication), ou ENEDIS (pour le réseau de distribution publique d'électricité). Une fois les retours obtenus, les autorisations de déploiement seront sollicitées par Sarthe Numérique, avant de passer à la phase des travaux.

Xavier Devisse se veut rassurant : « L'échéance maximum pour la mise en oeuvre de ce déploiement est fin 2022, mais si tout se passe comme prévu, le service devrait être disponible plus rapidement ».

Il faut préciser que cela ira d'autant plus vite, si l'étude préalable est bien réalisée et qu'elle recense l'ensemble des contraintes qui pourraient ralentir le chantier. Par exemple, si les arbres dépassant sur la voirie sont entretenus, élagués par les propriétaires, car Sarthe Numérique et la DSP n'ont pas l'autorisation de les couper.

Une fois les travaux d'équipements réalisés par la DSP, le réseau sera à disposition des opérateurs commerciaux qui seront responsables du raccordement entre le réseau et l'habitation de leur client.

L'opérateur sera responsable de l'accès final à la fibre.

Pour plus d'informations consultez [https ://lafibrearrivechezvous.fr/](https://lafibrearrivechezvous.fr/). N° vert 0800 800 617.

Mayet - Les travaux de la fibre optique seront terminés en septembre

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, WWW.LEMAINELIBRE.FR, le 29/04/2021

L'installation de la fibre optique à Mayet connaît sa phase finale. À la rentrée de septembre, tout sera opérationnel, et les Mayetais seront directement contactés par les fournisseurs.

La fibre arrive chez vous », le titre de l'opération de « Sarthe numérique » syndicat mixte, outil du Conseil départemental de la Sarthe, est en voie de devenir réalité à Mayet.

Mayet classé en rose sur la carte, soit « en travaux »

Sarthe numérique et le Département associés à toutes les communautés de communes, à la Région, à l'État et à l'Europe ont l'ambition d'apporter la fibre optique dans chaque foyer sarthois d'ici fin 2022. Mais certaines communes sont servies avant d'autres.

Sartel THD, l'opérateur technique du déploiement de la fibre, a édité une cartographie sur son site internet classant les communes selon les degrés d'avancement du déploiement : à l'étude, en travaux, trois mois avant commercialisation et enfin en commercialisation.

Qu'en est-il de Mayet, classé officiellement en rose sur la carte, soit « en travaux » ? « Les travaux sont quasiment terminés, après la phase d'installation des nœuds de raccordement, du tirage des câbles, nous en sommes à la fin de la mise en place des boîtes de raccordement, en aérien, ou en souterrain, ou dans les immeubles. Nous intervenons en aval, sur les raccordements », explique Grégory Pecqueur, de la société Atxans, filiale de Vinci Énergie.

Aucune démarche à faire

« Il reste quelques semaines pour finir ces travaux, avec la phase de contrôle et de réception des structures mises en place, pour passer à la phase de commercialisation. Les usagers n'ont aucune démarche à faire, ils seront contactés par des commerciaux, par les fournisseurs d'accès pour les branchements individuels », poursuit Grégory Pecqueur.

Ce qu'on peut dire, c'est que les conditions techniques seront réunies à la rentrée de septembre pour faire entrer la fibre optique dans les foyers mayetais. Le rythme dépendra en fait des ressources humaines disponibles, chez les opérateurs, lors de cette dernière phase.



Le déploiement de la fibre va bientôt entrer dans sa phase de commercialisation.

Conlie - La fibre jusque dans les zones les plus reculées

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, WWW.LEMAINELIBRE.FR, le 11/05/2021

La fibre optique se déploie au rythme de 100 raccordements par jour en Sarthe. Lundi dernier, Xavier Devisse directeur de Sarthe numérique est venu à la mairie de Conlie, faire le point avec les élus de la communauté de communes sur le déploiement du réseau fibre optique.

« Les délais de 2022 pour une couverture totale seront tenus », explique Xavier Devisse. « Onze opérateurs sont aujourd'hui sur le réseau. Ce qui va permettre d'aller vite, alors que nous n'étions pas certains de les voir tous aussi présents sur les zones de faible densité de population au lancement de l'opération. À Sarthe Numérique, nous avons choisi de commencer à raccorder les zones les plus difficiles contrairement à d'autres régions qui ont fait le choix des centres-villes ou bourg plus accessibles. Pourtant nous avons déjà couvert 55 % du département. »

En 2017, la venue de tous les grands opérateurs était la grande question. Aujourd'hui tous les opérateurs nationaux sont présents et si certains secteurs sont délaissés par eux, les opérateurs locaux fourniront le même service pour couvrir tous le territoire en 2022. Au cours de la rencontre il a été question du pouvoir des maires dans la résolution des conflits, en particulier ceux concernant la résolution des problèmes d'élagage ou sur les procédures à appliquer par les mairies en cas de litiges ou d'incident sur le réseau.

Pour connaître les possibilités de raccordement se renseigner sur le site : lafibrearrivechezvous.fr

Nelly Louise-Hamel raccorde les Sarthois à la fibre

Le Département à visages découverts. Nelly Louise-Hamel, technicienne, est responsable du déploiement de la fibre optique, assuré par le Conseil départemental de la Sarthe.

1 2 | 3 | 4 | 5

Rencontre

Tisser le réseau de la fibre optique à travers toute la Sarthe, jusque dans les régions les plus isolées. C'est le travail de Nelly Louise-Hamel, responsable de secteur de déploiement de la fibre. Parks fluo, tablette à la main, la technicienne à en charge le quart nord-est du département.

Elle travaille pour Sarthe numérique, syndicat d'aménagement numérique qui dépend du conseil départemental. « Fibrer tout le territoire sarthois, c'est son initiative, rappelle-t-elle. Il a fait le choix de commencer par les zones les moins bien pourvues en connexion internet. Ce qui est plutôt rare en France. »

Laser

Par une fraîche matinée d'avril, Nelly Louise-Hamel ouvre du côté de Montfort-le-Gesnois. Elle sort d'une grosse boîte verte qui se fond dans le décor, derrière la salle polyvalente.

« C'est un NRO, un nœud de raccordement optique, explique-t-elle. Il alimente d'autres boîtes plus petites, appelées points de mutualisation, qui eux-mêmes sont reliés aux habitations et les connectent à internet. »

Sa mission du jour, une réception de travaux. « Il faut vérifier que tout a été installé dans les règles de l'art », poursuit l'énergique quinquagenaire. Avec d'autres techniciens, et à l'aide d'un laser, elle s'assure que les fibres

Repères

Fin 2022

C'est l'échéance fixée par le conseil départemental pour fournir la fibre optique à tous les Sarthois. À ce jour, 2 600 entreprises, plus de 120 000 habitants et l'ensemble des collèges sont raccordés.

Près de 60 %

Selon l'observatoire de l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques), la Sarthe était raccordable à 57,48 % fin 2020. Raccordable signifie que le client peut souscrire une offre auprès d'un opérateur. La Sarthe est ainsi le département le mieux couvert des Pays de la Loire. Maisons, entreprises, collectivités, c'est un total de 202 500 locaux dans 341 communes qui devront être

raccordables à la fin de l'année prochaine.

400 millions d'euros

Le montant des investissements gérés par le contrat de délégation de service public, signé entre Sarthe Numérique, syndicat mixte en charge de l'aménagement numérique, et Sarnel THD, filiale d'Axione Infrastructures, en 2018, pour une durée de trente ans. Sarnel THD doit terminer le déploiement du réseau de fibre optique, le commercialiser auprès des opérateurs, assurer son exploitation et sa maintenance.

17 000 km

Au total, c'est 17 000 km de fibre optique qu'il faudra installer.

Visages

Comment se traduisent, au quotidien, les actions du Conseil départemental de la Sarthe pour les habitants ? Qui sont les agents qui travaillent au Département ? Qui en sont les usagers ? A l'occasion des élections départementales qui auront lieu les 20 et 27 juin, cette semaine, découvrez notre série de portraits de personnes qui sont concernées tous les jours, de par leur métier ou leur statut, par les missions de la collectivité.



Nelly Louise-Hamel dans un NRO, nœud de raccordement optique, à Montfort-le-Gesnois.

optiques sont correctement connectées. « Si tout est OK, on pourra remettre l'ouvrage à Sarnel, l'exploitant du réseau. C'est lui qui intervient chez vous en cas de panne, quel que soit votre opérateur. »

Une fois le raccordement effectué, le client devra encore patienter quelques semaines : c'est la période de « gel commercial », au terme de laquelle il pourra souscrire un nouvel abonnement.

Déployer un réseau, ça coûte très cher.

La technicienne prend la mesure de sa tâche, surtout en période de crise sanitaire et de confinement. « On facilite le télétravail et le suivi des cours à distance. La demande est très forte. »

Pour un test d'éligibilité, rendez-vous sur www.sarthenumérique.com

Julien BELAUD.

Yvré-le-Pôlin - Nouvel adressage et nouvelles numérotations

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, WWW.LEMAINELIBRE.FR, le 03/05/2021

La distribution des nouveaux numéros d'habitations avait lieu récemment à la mairie d'Yvré-le-Pôlin. Le nouvel adressage établi pour l'arrivée de la fibre assurera aussi une meilleure localisation GPS pour les services de secours, les livreurs de colis...

« Pour être en phase avec le déploiement de la fibre, la commission composée d'une dizaine de membres a effectué un travail de numérotation et d'adressage concernant les habitations de tous les lieux-dits ainsi que quelques-unes dans le bourg explique Gérard Rocton, adjoint au maire. Sur les 406 plaques de numéros attribués, une centaine reste à remettre. Ils sont disponibles à la mairie ainsi qu'une notice explicative pour aider à réaliser les changements d'adresse. Parallèlement, 65 voies ont été dénommées et leurs plaques sont en train d'être posées par l'entreprise Signalétique Vendômoise qui a également fourni les plaques de voies, d'habitations et panneaux pour un coût total de 14 000 €. » Gérard Rocton ajoute : *« Pour la numérotation nous avons utilisé le système métrique : le numéro sur la plaque représente le nombre de mètres entre le début de la rue et l'habitation ».*

L'adjoint informe : *« Avec le concours du département et d'Axione, le déploiement de la fibre a débuté il y a un an. Entre 60 et 70 km de câbles sont et continuent d'être installés pour certains en souterrain mais pour la plus grande partie en aérien. La commercialisation pourrait avoir lieu à partir de septembre 2021 ».* Une réunion publique sera organisée si les conditions sanitaires alors en vigueur le permettent.



Les Paulinais, comme Yvette, sont venus chercher leurs nouveaux numéros de maisons, distribués par le secrétaire Sébastien Riboulet (assis) et l'adjoint Gérard Rocton.

Sarthe - 157 communes en Sarthe raccordées à 85 % à la fibre optique

LES NOUVELLES - L'ÉCHO FLÉCHOIS, le 10/06/2021

Sarthe. La fibre optique avance vite en Sarthe et plus rapidement que dans les autres départements des Pays de la Loire. L'objectif affiché par Dominique Le Mèner, président du Conseil départemental de la Sarthe et président de Sarthe Numérique : 100 % de la Sarthe raccordée en 2022. Le Syndicat mixte d'aménagement numérique du territoire, Sarthe Numérique, était réuni jeudi 3 juin 2021 pour faire un point sur son déploiement.

Le déploiement de la fibre optique en Sarthe a commencé par les plus petites communes et les zones les moins bien desservies par l'ADSL.

« Aujourd'hui, plus de 30 500 logements Sarthois sont raccordés aux réseaux fibre départemental et 89 430 prises sont ouvertes à la commercialisation. Plus de 1200 entreprises sont raccordées au réseau de fibre professionnelle, ce qui leur assure un réseau de qualité, sécurisé et une continuité de service ».

3 communes sur 4 desservies à plus de 85 % sont sarthoises

En Pays de la Loire, trois communes sur quatre desservies par la puissance publique à

plus de 85 % sont sarthoises. Sur 203 communes déployées à plus de 85 %, 157 sont en Sarthe.

L'observatoire indépendant de l'Autorité de Régulation des postes et Communications Électroniques (Arcep) estime à 60 % le taux de couverture en Sarthe depuis le 31 mars dernier. L'Arcep compte 157 communes sarthoises, sur 354 sont desservies par l'initiative départementale à plus de 85 %*.

Ce qui place la Sarthe en deuxième position dans les Pays de la Loire, derrière la Mayenne qui affiche 63 % de couverture globale dans le département. La Loire Atlantique compte 56 % de couverture, 54 % pour le Maine et Loire et 29 % pour la Vendée.

En détaillant, la Sarthe est loin devant quant aux communes couvertes à plus de 85 %. C'est le cas pour 157 d'entre-elles contre 36 en Mayenne, 7 en Vendée, 2 en Maine-et-Loire et une seule en Loire Atlantique.

Les 2 derniers noeuds de raccordement sarthois vont être posés à La Suze-sur-Sarthe et à Auvers-le-Hamon en juin/juillet.

Pratique

Pour plus de détails sur le projet et tester votre éligibilité : lafibrearrivechezvous.fr et un numéro vert (0 800 800 617)



Le déploiement de la fibre avance en Sarthe. (©Illustration CD72)

La Suze-sur-Sarthe - Fibre optique : pas avant un an...

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, WWW.LEMAINELIBRE.FR, le 26/06/2021

Pour couvrir l'intégralité du territoire sarthois, Sarthe numérique et Sartel THD devaient poser 66 nœuds de raccordements optique (NRO). Après le premier, à Bonnétable, en 2016, les deux derniers le sont à La Suze-sur-Sarthe et Auvers-le-Hamon cinq ans plus tard.

Le NRO de La Suze desservira les futurs abonnés de la commune, mais aussi de Roëzé et Voivres. « Dans ces communes, le service ADSL était globalement satisfaisant en 2016. Sarthe numérique et Sartel THD ont donc d'abord déployé le réseau sur les territoires où la qualité de service en ADSL était insuffisante, voire absent. À noter que pour les entreprises, la fibre est déjà disponible depuis une dizaine d'années », expose la communauté de communes du Val de Sarthe. Et d'ajoute : « C'est l'opérateur qui fait les raccordements une fois le réseau construit sur le domaine public et qui reste l'interlocuteur des clients durant toute la durée du contrat. »

Sur le sujet, le démarrage de la commercialisation devrait intervenir fin 2022. Chaque habitant pourra choisir l'opérateur de son choix.

La fibre localement

La participation de la CdC Val-de-Sarthe pour l'implantation de la fibre optique sur son territoire est de 2 544 000 €, y compris une participation des communes membres et de la Région, le solde étant financé par le Département.

Le NRO est un local technique, de point de concentration d'un réseau en fibre optique où sont installés les équipements actifs à partir desquels l'opérateur active les accès de ses abonnés. Celui de La Suze est installé à proximité du centre de secours.

Contact : www.lafibrearrivechezvous.fr. Tél. 0 800 800 617 (numéro vert, service et appel gratuit).



Le nœud de raccordements optique de La Suze vient d'être implanté. Mais pour avoir la fibre chez soi, il faudra encore patienter plus d'un an.

La Suze-sur-Sarthe - La fibre arrive sur le territoire de la commune

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE, OUEST-FRANCE.FR, le 23/06/2021

Mardi 15 juin, La Suze a connu la pose d'un nœud de raccordement optique (NRO) dans le cadre de l'installation de la fibre dans le département par Sarthe numérique. C'est l'un des derniers des 66 postes prévus avec Auvers-le-Hamon. Le premier l'a été à Bonnétable en 2016. Le NRO suzerain desservira les communes de La Suze-sur-Sarthe, Roëzé-sur-Sarthe et Voivres-lès-Le Mans. L'ensemble de la Sarthe sera couvert fin 2022.

La couverture s'est faite progressivement, en débutant par les secteurs non ou mal desservis en ADSL. La fibre était disponible pour les entreprises depuis une dizaine d'années. Ce sont les opérateurs qui effectuent les raccordements une fois le réseau construit. Chaque abonné se retourne vers eux pour obtenir la liaison par la fibre. Le NRO est un bloc de 25 tonnes environ. Il sert de local technique où sont installés les équipements qui permettent à l'opérateur d'activer l'accès aux abonnés. « **La communauté de communes du Val de Sarthe et les 16 communes par l'intermédiaire du FPIC ont participé à hauteur de 2 544 000 €** », précise Emmanuel Franco, président.

Contact : www.lafibrearrivechezvous.fr. Numéro vert : 0 800 800 617 (appel gratuit).



Le nœud de raccordement optique est déposé par une grue. Il sera connecté au réseau fibre.

Souillé - La fibre et de nouveaux abris de bus arrivent

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE, OUEST-FRANCE.FR, le 22/06/2021

Lors du conseil municipal, c'est sans aucun doute les abris bus scolaires qui ont apporté un vent de nouveauté dans le paysage de l'agglomération : un abri voyageur de type Jaspe va être installé par le Département sur la route de Sainte-Jamme. Celui proche de l'école va être démonté cet été. Sa structure va servir d'abri à moutons sur le site de La Lagune, terrain municipal.

Le recensement des haies à tailler afin de permettre le passage de la fibre a été fait avec Axiome, l'entreprise en charge de gérer l'opération. La maire, Catherine Chaligné, rappelle que « **les propriétaires de haies seront informés qu'ils devront assurer la taille de leurs arbres à deux mètres. S'ils ne s'exécutent pas, la commune fera faire les interventions par un élagueur, à charge des propriétaires d'acquitter le coût de la prestation. Certains chemins communaux sont bordés de vieux chênes : ils devront malheureusement être étêtés** ».

La fibre devrait arriver à l'entrée des parcelles habitées à la fin du premier semestre 2022. À charge pour les habitants de conduire le réseau jusqu'à la maison.



Un nouvel abri de bus sera installé pour la rentrée de septembre près de l'école. Il est actuellement en préparation.

Joué-l'Abbé - Fibre optique : il n'y a plus qu'à se raccorder

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, WWW.LEMAINELIBRE.FR, le 07/04/2021

Mercredi dernier, David Chollet président de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe était présent à Joué-l'Abbé pour faire un point sur la poursuite du déploiement de la fibre optique sur le territoire, en compagnie de la maire Magali Lainé et son adjointe en charge de la commission communication, Véronique Cantin vice-présidente du Département, Michel Musset conseiller communautaire en charge du déploiement de la fibre et Nicolas Hecq directeur technique de Sarthe numérique.

Treize opérateurs au choix

Depuis le lundi 29 mars, Joué-l'Abbé bénéficie de l'ouverture du réseau où 528 prises sont déployées. À cause de la crise sanitaire, il n'y a pas pu avoir d'ouverture en réunion publique mais tous les habitants de Joué-l'Abbé peuvent s'abonner à la fibre.

Nicolas Hecq explique : *« La fibre permet en simultanément, tous les usages en un même point : télétravail, divertissement, télé-médecine, visio... »*

Pour être relié à la fibre optique, il faut souscrire un abonnement auprès d'un des 13 opérateurs présents sur le réseau (tous aussi fiables, le choix dépend du bouquet de services). C'est ensuite celui-ci qui opérera le raccordement au réseau Sarthe Numérique. Les demandeurs peuvent tester leur éligibilité sur le site : lafibrearrivechezvous.fr, en indiquant leur adresse via une cartographie interactive et la signification des pastilles. Il est important que chaque habitant demandeur anticipe l'installation de la fibre chez eux avant de faire venir l'opérateur (branchement, étage...), ainsi que chaque propriétaire veille à la végétation, l'élagage extérieur (50 cm autour de la ligne) et son entretien régulier afin de garder un réseau de lignes propre et de qualité.

Objectif : près de 10 000 prises

« À ce jour, il y a 1 134 prises ouvertes dans les communes de Teillé, Souigné, Saint-Mars-sous-Ballon et 1 205 sur une partie de La Bazoge. Avec un total de 9 388 prises à déployer sur la communauté de communes, 7 049 prises sont en cours de déploiement » précise David Chollet : *« C'est la volonté de Maine Cœur de Sarthe de déployer la fibre, s'agissant d'un investissement important pour notre collectivité soit 1 760 000 € au bénéfice des 13 communes »* Et de conclure : *« Tout sera en service en 2022. La prochaine étape sera Neuville-sur-Sarthe d'ici quelques mois. »*

Sarthe Loir - Fibre : le dernier nœud posé

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, WWW.LEMAINELIBRE.FR, le 15/07/2021

Faisant partie des meilleurs élèves en la matière en France, les territoires ruraux de la Sarthe se rapprochent désormais d'une couverture complète en fibre optique, pour la fin de 2022.

Mardi 13 juillet, le programme entamé il y a cinq ans par Sarthe numérique se rapproche de sa conclusion : le dernier nœud de fibre optique a été posé à Auvers-le-Hamon. « Le choix avait été fait à l'époque de passer directement à la fibre plutôt que de moderniser les installations ADSL, comme ça s'est fait dans d'autres départements », explique Xavier Devisse, directeur du programme. Aujourd'hui, ces départements se retrouvent obligés de faire de nouveaux travaux pour répondre à la demande de plus en plus croissante des territoires ruraux.

Le premier nœud a été posé en 2015 à Bonnétable. Là encore, c'était un choix important puisque le but était d'équiper en priorité les territoires les moins bien couverts par l'ADSL. C'est d'ailleurs ce qui explique que le programme se conclut à Auvers-le-Hamon, qui, au moins pour le centre-ville, était très bien couvert à l'époque.

Installation complète d'ici à fin 2022

Au lancement du programme, la fin des installations était annoncée pour 2030. Mais devant la demande des territoires ruraux extrêmement forte, les efforts nécessaires ont été réalisés. Aujourd'hui, le dernier nœud est installé. Il faut désormais installer les armoires dans les rues, et à partir de là, les techniciens pourront raccorder la fibre au domicile de ceux qui en ont besoin. La fin du programme est donc annoncée pour 2022.

L'armoire installée le 13 juillet 2021 dispose d'un rayon d'action maximum de 20 kilomètres. Mais la situation d'Auvers-le-Hamon, enclavé entre Sablé au sud et la Mayenne au nord-est, fait que son plein potentiel ne sera pas exploité. « C'est tout l'intérêt d'un service public », se félicite Xavier Devisse. « Nous avons installé 66 nœuds sur toute la Sarthe rurale, pour 200 000 lignes en tout. Au Mans, les entreprises privées en avaient beaucoup moins à prévoir pour presque autant de lignes. » Le coût global de ce programme Sarthe numérique – déploiement du réseau et ajustements nécessaires pour les 30 années à venir – s'élève à près de 400 millions d'euros. À l'origine, cela part d'une impulsion publique. Puis devant la réussite du projet, des partenaires privés sont venus soutenir la chose.

Et désormais, « la Sarthe est un des départements avec la plus grande densité de connexion en France, grâce à cette connectivité et ce projet », précise Martine Crnkovic, vice-présidente du Conseil départemental et présidente de la commission développement numérique.

Une nécessité pour l'attractivité de ces territoires

Jean-Louis Lemaître, maire d'Auvers-le-Hamon, l'assure : « Nous avons véritablement vu l'importance que pouvait avoir la fibre lors de cette crise sanitaire ». C'est donc un soulagement pour ces territoires qui souffraient d'exode rural depuis plusieurs années que de voir ces installations s'achever. « Cela permet une revalorisation de nos communes », renchérit le maire. En effet, les chiffres de l'immobilier sont à la hausse de la part de néoruraux qui peuvent désormais se retrouver en télétravail, maintenant que les infrastructures sont bonnes. Jean-Louis Lemaître en a profité pour remercier le Département pour cet investissement « qui va permettre à nos zones rurales de conserver leur dynamisme. »

Simon AVON



L'installation avait lieu en présence de Martine Crnkovic, vice-présidente du département (2e à droite), de Jean-Pierre Vogel, sénateur de la Sarthe, Jean-Louis Lemaître, maire de la commune, Daniel Chevalier, président de la communauté de communes du Pays sabolien et de Sylvie Tolmont, députée de la 4e circonscription.

Sarthe - Fibre. La dernière étape départementale à Auvers-le-Hamon

LES NOUVELLES - L'ÉCHO FLÉCHOIS, le 22/07/2021

Le chantier de la fibre avance vite en Sarthe. L'installation du dernier noeud de raccordement s'est faite à Auvers-le-Hamon.

Auvers-le-Hamon. L'histoire retiendra que c'est à Auvers-le-Hamon que la phase finale de l'installation de la fibre optique s'est déroulée pour tout le territoire de la Sarthe. **« C'est pour une simple raison technique, précise Xavier Devisse, le directeur de Sarthe Numérique. Le débit en ADSL était suffisant dans la commune alors que dans d'autres communes ce n'était pas suffisant. »**

Mi-juillet, l'ensemble des acteurs politiques et techniques étaient présents pour la pose du dernier NRO, le Noeud de raccordement optique : une grosse boîte de 15 m² et 28 tonnes à partir de laquelle les opérateurs vont commencer à raccorder les armoires disposées sur le territoire communal puis les foyers.

Tout le territoire couvert avant fin 2022

Pour Xavier Devisse, c'est une étape importante : **« C'est le 66^e NRO que l'on pose dans le département en cinq ans. Le premier, c'était à Bonnétable. En 2011, l'échéance pour couvrir tout le département était 2030. Aujourd'hui, on peut affirmer que tout le territoire départemental sera couvert à la fin 2022. »** Dans un an et demi au plus tard.

« Éviter la fracture numérique »

Le maire d'Auvers-le-Hamon, Jean-Louis Lemaître considère que l'arrivée de la fibre dans sa commune tombe à point nommé.

« La fibre arrive à un moment pressant à Auvers après cette période de confinement. L'utilisation d'Internet a beaucoup augmenté pour les privés comme pour les professionnels. La fibre dans notre commune va la valoriser, notamment en attirant des néoruraux qui achètent des maisons pour télétravailler depuis la campagne. Il faudra aussi être vigilant à éviter la fracture numérique. »

Lutter contre la désertification

Sylvie Tolmont, députée, Martine Crnkovic, vice-présidente du Conseil départemental en charge de la question du numérique et Daniel Chevalier, président de la Communauté de communes ne disent pas autre chose quand ils soulignent à quel point l'arrivée de la fibre est **« un choix politique volontariste pour mettre en avant les territoires ruraux et un moyen pour lutter contre la désertification rurale. C'est un exemple de service public apporté à la population. »**

Plus d'habitants dans les campagnes, c'est plus de moyens et plus de services. Et inversement.

« La Sarthe se distingue au niveau national par la densité des connexions, insiste Martine Crnkovic. On ne laisse pas tomber les territoires ruraux. La prochaine étape sera de travailler aux usages du numérique. »



Le dernier noeud de raccordement optique de la Sarthe a été installé à Auvers-le-Hamon. Bientôt l'ensemble du département pourra avoir accès à des connexions Internet via la fibre optique.

📍 Sarthe. Fibre optique : le département parmi les leaders en couverture rurale

Le projet lancé il y a six ans par Sarthe Numérique arrive bientôt à son terme. Avec l'installation du dernier nœud de raccordement à Auvers-le-Hamon le 13 juillet dernier, l'ensemble du département devrait pouvoir se raccorder à la fibre d'ici fin 2022.



Xavier Devisse, directeur de Sarthe Numérique (à droite) et Nicolas Denois, technicien et responsable de secteur dans le nord de la Sarthe, travaillent depuis plus de cinq ans pour équiper complètement le département avec la fibre. | LE MAINE LIBRE

Le Maine Libre Simon AVON

Publié le 10/09/2021 à 09h06

À l'origine, ce projet d'aménagement numérique du territoire est lancé par le département en 2015. Le choix technologique semble alors s'imposer à la Sarthe. « Aujourd'hui, la fibre optique est une évidence en termes de réseau, mais ce n'était pas du tout le cas en 2015 ou en 2016 », explique Xavier Devisse, directeur de Sarthe Numérique.

Le point de départ devait être les infrastructures, avant de penser aux utilisations possibles à venir. Et au final, le taux de pénétration de la fibre est beaucoup plus haut que les estimations faites à l'origine du projet.

L'installation du réseau par Sarthe Numérique

Contrairement aux zones urbaines, qui sont gérées par les opérateurs parce que plus rentables à première vue, le déploiement du réseau fibre en Sarthe a nécessité la pose de 66 nœuds de raccordement optique [contre seulement six pour couvrir Le Mans et Sablé, ndr.] Ensuite sont posées les armoires par commune. Mais l'installation d'une seule armoire peut prendre parfois un mois, le temps notamment de réaliser toutes les soudures.

À partir des armoires partent tous les câbles, qui se retrouvent ensuite raccordés aux boîtiers, soit souterrains, soit sur les poteaux électriques. Puis, c'est au particulier de souscrire une offre auprès de l'opérateur de son choix. Aujourd'hui, 3 200 raccordements sont réalisés chaque mois en Sarthe.

L'équité assurée pour tous les opérateurs

« Avec ce type d'installation, tous les opérateurs sont sur la même ligne de départ, contrairement à ce qui se faisait avec l'ADSL par exemple », précise Xavier Devisse. Il existe notamment un gel de trois mois à partir de la fin des travaux d'installation pour laisser le temps aux opérateurs de préparer leur opération de communication sur le secteur nouvellement équipé.

Ce qui fait la différence ensuite c'est le service apporté par les opérateurs et leur capacité à régler les problèmes techniques auprès des utilisateurs. Mais les infrastructures restent les mêmes pour tout le monde.

Comme dans chaque armoire, il existe une partie attribuée à chaque opérateur, il est possible d'avoir des pannes partielles liées aux opérateurs. D'ailleurs, il est toujours possible de changer d'opérateur si le précédent ne convient plus. Le nouveau n'aura qu'à récupérer le raccordement posé par le premier.

Les nouveaux projets pour Sarthe Numérique

Après 2022, le principal travail sera la gestion des installations pour les nouvelles habitations qui seront construites jusqu'en 2049, date de fin de ce projet. Une série de réflexions a aussi été lancée autour des nouvelles manières d'utiliser la fibre. « On veut adapter le quotidien aux infrastructures du numérique. »

« Avec ce projet, la puissance publique a prouvé qu'ici, il n'y avait pas de différence entre urbanité et ruralité », conclut le directeur de Sarthe Numérique. Et aujourd'hui, la Sarthe fait partie de la dizaine de départements en France à couvrir de manière aussi complète son territoire rural.

72 Maine Libre - 207 communes desservies par la fibre optique

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, WWW.LEMAINELIBRE.FR, le 22/09/2021

Dominique Le Mèner, président du Conseil départemental de la Sarthe, a été reconduit par un vote à l'unanimité du Comité syndical, dans ses fonctions de Président de Sarthe Numérique, syndicat mixte pour l'aménagement numérique du territoire, regroupant le Département et les Communautés de communes.

« Le Département de la Sarthe a fait de la desserte des territoires ruraux, où le niveau d'ADSL était insatisfaisant, une priorité », indique un communiqué commun de Sarthe numérique et du conseil départemental. L'observatoire indépendant de l'autorité de régulation des secteurs des communications électroniques et des postes (Arcep) qui vient d'être publié pour le deuxième trimestre 2021, confirme la réalisation effective de cette priorité.

En Sarthe 207 communes sont desservies à plus de 80 %. « À fin août 2021, Sarthe Numérique et son délégataire de service public Sartel THD, exploitent plus de 100 000 lignes fibre optiques jusqu'à l'utilisateur final, plus de 60 000 lignes sont en cours de construction, par les équipes de Sarthe Numérique et Sartel THD, et plus de 40 000 raccordements ont été réalisés par les opérateurs commerciaux ».

À terme, fin 2022, Sarthe Numérique et Sartel THD exploiteront plus de 200 000 lignes de fibre optique jusqu'à l'utilisateur final, « soit deux fois plus de lignes que l'opérateur historique Orange, dans la zone de déploiement arrêtée par les opérateurs privés en 2011 ».

Tout savoir sur la fibre optique

Pour toute information sur le déroulement du projet, sur l'éligibilité d'un secteur au service fibre optique, sur les opérateurs présents et pour toute information permettant à l'utilisateur final de faire un choix éclairé, Sarthe Numérique et Sartel THD ont mis en place le site Internet lafibrearrivechezvous.fr et un numéro vert, le 0 800 800 617, pour pouvoir compléter l'information du site.



L'installation de la fibre optique se poursuit sur l'ensemble du département.

Sarthe - 207 communes desservies à plus de 80 % par la fibre

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE, OUEST-FRANCE.FR, le 24/09/2021

C'est une promesse faite et réitérée début 2021 par le Département : à la fin 2022, toutes les communes de la Sarthe seront desservies par le très haut débit.

Le conseil départemental fait le point en cette rentrée sur l'avancée des travaux. **« En Sarthe, 207 communes sont desservies à plus de 80 %**, précise la collectivité dans un communiqué publié ce mardi 21 septembre 2021. **À fin août 2021, Sarthe Numérique et son délégataire de service public Sartel THD, exploitent plus de 100 000 lignes fibre optiques jusqu'à l'utilisateur final, plus de 60 000 lignes sont en cours de construction [...] et plus de 40 000 raccordements ont été réalisés par les opérateurs commerciaux. »**

À noter également que Dominique Le Mèner, président du conseil départemental, vient d'être réélu à la tête de Sarthe numérique, syndicat mixte pour l'aménagement numérique du territoire, regroupant le Département et les communautés de communes.

La fibre, avant tout un service aux ruraux

Plus chère à réparer que les réseaux existants, la fibre optique, déployée sur 64% du territoire, exige un élagage des haies à proximité. Le point avec Xavier Devisse, directeur de Sarthe numérique.

Où en est le déploiement de la fibre optique en Sarthe ?

Suite à la consultation des opérateurs privés par l'Etat en 2011, Orange a déclaré vouloir déployer la fibre en Sarthe sur trois secteurs seulement : le Mans Métropole, la ville de Sablé-sur-Sarthe et la communauté urbaine d'Alençon. Le département a décidé alors d'apporter malgré tout la fibre aux ruraux jusque dans les fermes, en s'appuyant sur le réseau aérien existant, et en commençant par les communes où le niveau d'ADSL était le plus faible. Aujourd'hui, plus de la moitié du réseau fibre

Interview



a été installé soit environ 260 armoires de rue ouvertes à la commercialisation dont 202 prioritaires, sur un total de 474.

Comment la fibre s'insère-t-elle dans le paysage rural ?

La fibre optique est un câble en verre fin comme un cheveu, et emballé d'un matériau composite qui lui confère sa résistance. La fibre est fixée sur les réseaux existants -téléphone et électricité- en position surélevée par rap-

“

Avec un taux de couverture de 64% au premier trimestre 2021, la Sarthe est le deuxième département des Pays-de-la-Loire, après la Mayenne, le mieux équipé en fibre optique.

port aux câbles présents ; elle ne constitue donc pas une contrainte supplémentaire en termes de hauteur. La fibre n'est pas plus fragile que les autres réseaux, en revanche, elle est plus chère à réparer. Alors que sur du cuivre on peut faire des rabouages avec des dominos, un câble de fibre doit être remplacé dans son intégralité entre deux boîtes, séparées parfois d'un kilomètre en zone rurale. Ajoutez à cela le fait que, à l'intérieur, passe une fibre de verre par client ; une ligne coupée demandera donc autant de soudures que de clients desservis. Et celui qui paie, c'est celui qui a coupé le câble -sauf en cas de tempêtes majeures, où les assurances peuvent prendre le relais.

En quoi les haies peuvent gêner la fibre et quelles sont les règles d'élagage ?

Pour éviter le décrochage de la fibre par les branches,

le département rappelle les règles d'élagage en vigueur à proximité du réseau télécom. Il s'agit du "code Napoléon", exigeant l'entretien par les propriétaires depuis 200 ans, qui a été repris dans la loi de déploiement de la fibre optique de 2019. Ces règles, mises à disposition dans un guide pratique sur le site lafibrearrivechezvous.fr, imposent notamment que les infrastructures soient dégagées de toute végétation d'au moins un mètre. Que ce soit pour la création du réseau fibre ou pour son entretien, certaines communautés de communes ont fait le choix de s'occuper de l'élagage (côté réseau) ; ailleurs, l'entretien est à la charge du propriétaire. Aujourd'hui, 80% des personnes sont insatisfaites de leur solution ADSL ; amener la fibre, c'est amener un service public de qualité dans les campagnes.

FANNY COLLARD



Les haies proches des réseaux télécom -téléphone, électricité, fibre- doivent être souvent taillées.

Réaction

Le coût de l'entretien des haies, surtout s'il faut faire intervenir des entreprises spécialisées en cas de présence d'arbres de haut jet, ne pourra pas être supporté par les propriétaires et leurs fermiers. Je ne parle même pas de la responsabilité en cas de coupure de la fibre. Certes, nous sommes tous favorables à avoir accès à la fibre optique dans nos zones rurales, mais nous n'en sommes pas les seuls usagers. Et je rappelle aussi que le maintien des haies est devenu une forte demande sociétale. Il paraît donc logique que, comme pour les lignes électriques, les entretiens continuent d'être pris en charge par les collectivités, et qu'ils soient aussi assumés par le consommateur final, via son abonnement internet.

JACQUELINE MANCEAU, PRÉSIDENTE DE LA SECTION DES PROPRIÉTAIRES BANLIEURS DE LA FDSEA

« Maintenir les haies à moins de 2 m de hauteur »

Pour respecter la réglementation, les haies proches des réseaux télécom -téléphone, électricité, fibre- doivent être souvent taillées. « Le but est de maintenir une haie vivante en tenant compte de ses trois strates : arbustes, cépées et hauts-jets, explique Claire Lemarié, chargée de mission bocage et agroforesterie à la Chambre d'agriculture. La difficulté, c'est qu'à force de couper les parties jeunes, la haie va être en moins bonne santé : on aura des dégarnissements aux pieds, moins de feuilles à l'intérieur, etc. » La spécialiste conseille de maintenir les haies à moins de 2 m de hauteur, tout en réalisant une coupe au pied environ tous les dix ans, pour répartir sur une haie dynamique. Les arbres de hauts-jets, destinés au bois d'œuvre, pourront être transformés en arbres têtards, ce qui permet à la haie de garder trois strates. « Pour les agriculteurs qui ont des clôtures sur les haies, ce sera plus compliqué de couper au pied », nuance-t-elle. Reste que le rôle paysager de ces haies sera amoindri par la contrainte : « Une haie de 2 m de haut va briser le vent sur 20 m, contre 100 m pour une haie de 10 m. »

Salon Connect : un data center en Sarthe en 2023

Le 9^{ème} Salon Connect s'est tenu au MMArena. Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental et de Sarthe Numérique, a accueilli de nombreux élus pour la 3^{ème} conférence sur l'aménagement numérique des territoires.

Salon dédié aux entreprises du numérique et aux collectivités, le Salon Connect s'est tenu en présence de Dominique Le Mèner, Président du Conseil départemental et de Sarthe Numérique, et Christelle Morançais, présidente de la Région Pays de la Loire. En ouverture de celui-ci, la 3^{ème} conférence était organisée par Sarthe Numérique et son délégataire Sartel THD afin de répondre à toutes les questions qui pourraient se poser tant sur les travaux d'installation, que sur les procédures à suivre pour les Sarthois pour s'abonner à la fibre.



Grâce à l'effort financier du Département et des Communautés de communes, 100% du département sera raccordable à la fibre d'ici fin 2022. "Nous sommes aujourd'hui en capacité d'engager des opérations innovantes pour développer un service public performant auprès de nos populations."

Dans cette optique, le territoire sera équipé en 2023 d'un data center sarthois répondant aux normes internationales les plus exigeantes. Un réseau très bas débit et une plateforme de services seront également développés, pour permettre la connexion des objets. Avec ce complément au réseau Très Haut Débit, le Département de la Sarthe pourra répondre aux sollicitations les plus diverses :

- des capacités de connexion Très Haut Débit,
- un service de connexion des objets,
- des capacités d'hébergement.

"Depuis 2004, nous avons su relever les défis qui nous ont permis de nous impliquer de manière efficace pour l'aménagement numérique du territoire. Je ne doute pas de notre capacité à poursuivre nos démarches innovantes au service de tous", a conclu Dominique Le Mèner lors de son intervention.

VISITE DU SALON CONNECT



Numérique, Fibre et Réseaux électriques

La Fibre arrive chez vous !

Mise à jour le 14/10/2021 par le Département de la Sarthe.

Vallon-sur-Gée - Une réunion pour informer les habitants

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, WWW.LEMAINELIBRE.FR, le 02/11/2021

À l'initiative de la municipalité, une réunion avec les habitants a récemment été organisée à la salle multi-activités Adolphe-Labelle. Le maire, Dany Paris, a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue à la cinquantaine de personnes présentes.

Chaque adjoint a ensuite présenté leur commission. Jean-Yves Naveau, 1^{er} adjoint, a évoqué les travaux réalisés en 2020-2021 et les prévisions pour 2022 sur les bâtiments municipaux, l'enfouissement des réseaux, l'éclairage public et la voirie.

Jean-Pierre Berson, 3^e adjoint a parlé de l'environnement, notamment de la motte féodale, de l'écopâturage, des chemins pédestres, des illuminations de Noël, des ordures ménagères et de la journée participative. Il a ensuite présenté les employés communaux.

Nadine Deslandes et Sylviane Boutteloup, respectivement 4^e et 2^e adjointe, ont présenté leur domaine de compétence soit le mieux vivre ensemble. Elles ont informé sur le livret d'accueil, le flash info, le site internet, Facebook, les bons d'achat, la location des salles, la gestion Covid, Vallon en fête et le spectacle et jeux pour enfants.

Le maire a ensuite présenté la fibre qui arrive dans la commune, la maison médicale et l'Ehpad. Cette soirée s'est terminée par la visite de la nouvelle salle multi-activité.



Une cinquantaine de personnes a assisté à la réunion.

72 Maine Libre - Fibre optique : tous raccordables fin 2022

QUOTIDIEN LE MAINE LIBRE, WWW.LEMAINELIBRE.FR, le 16/12/2021

Le Comité syndical de Sarthe Numérique a confirmé jeudi 9 décembre l'objectif d'une couverture intégrale du territoire en fibre optique pour fin 2022. Le réseau déployé concernera au minimum 210 000 prises. Autrement dit, fin 2022, « tout le monde sera raccordable à la fibre optique » résume Xavier Devisse, directeur de Sarthe numér

ique. Le Comité syndical de Sarthe numérique a confirmé l'ambition d'assurer la complétude de la couverture en anticipant les nouveaux besoins.



Le comité syndical de Sarthe numérique était réuni jeudi 9 décembre 2021 réuni sous la présidence de Dominique Le Mèner, président du Conseil départemental de la Sarthe.

La fibre optique arrive dans quatre communes

LE PETIT COURRIER - L'ÉCHO DE LA VALLÉE DU LOIR, le 24/12/2021

La fibre optique arrive dans quatre communes du secteur de La Chartre-sur-le-Loir.

Le Département de la Sarthe annonce que d'ici la fin de l'année, une partie des communes de Marçon, La Chartre-sur-le-Loir, Chahaignes et L'homme seront concernées par une ouverture commerciale.

À quelques kilomètres de là, ce sera également le cas pour Laigné-en-Belin et Champagné.

L'objectif des élus du conseil départemental de la Sarthe reste de couvrir intégralement le territoire par la fibre optique d'ici la fin de l'année 2022. Il a été réaffirmé par le Comité syndical de Sarthe Numérique, présidé par Dominique Le Mèner, mercredi 15 décembre.

« Le réseau déployé fin 2022 par Sarthe Numérique, concernera au minimum 210 000 prises », annonce l'élu. **« Deux communes sarthoises sur trois sont desservies à plus de 80 %. »**

D'autres déploiements suivront entre janvier et février 2022 : Loir-en-Vallée mais aussi Beaumont-sur-Sarthe, Champagné, Chantenay-Villedieu, Fresnay-sur-Sarthe, Guécélard, Juillé, La Bazoge, Laigné-en-Belin, Le Lude, Malicorne-sur-Sarthe, Marigné-Lailié, Mayet, Mézières-sur-Ponthouin Montbizot, Neuville-sur-Sarthe, Noyen-sur-Sarthe, Parcé-sur-Sarthe, Parigné-l'Évêque, Requeil, Souillé, Saint-Pavace, Sainte-Jamme-sur-Sarthe, Yvré-le-Pôlin.

Si vous voulez savoir où en est le déploiement de la fibre chez vous, vous pouvez consulter le site lafibrearrivechezvous.fr ou appeler le numéro vert 0 800 800 617.



